ACADÉMIE DE STRASBOURG.

SÉANCE ANNUELLE
DE
RENTRÉE DES FACULTÉS.

DISTRIBUTION

DES MÉDAILLES ET DES PRIX

DÉCERNÉS

A MM. LES ÉTUDIANTS

DE LA FACULTÉ DE DROIT, DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE

ET DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE.

15 NOVEMBRE 1869

STRASBOURG,
TYPOGRAPHIE D'ÉDOUARD HUDER, RUE BRULÉE, 12.
1869.

ACADÉMIE DE STRASBOURG.

PERSONNEL

de l'Administration académique et des Établissements d'instruction supérieure.

COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1869-1870.

Recteur de l'Académie.................. M. CHÉRUEL O ✻.

Recteurs honoraires.................... M. DELCASSO O✻. M. NOUSEILLES C✻. M. COTTARD ✻.

Inspecteurs d'Académie... Bas-Rhin..... M. EUDES.
Haut-Rhin.... M. PICQUET.

Secrétaire de l'Académie............... M. HALLUITTE.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE PROTESTANTE.

Doyen................. M. BRUCH ✻.
Secrétaire agent comptable. M. BOUCHER.

Professeurs.

MM. BRUCH ✻	Histoire des dogmes.
SABATIER	Cours de dogme réformé.
REUSS ✻	Histoire de la littérature de l'ancien et du nouveau testament.
SCHMIDT ✻	Histoire de l'Église depuis le commencement jusque vers le milieu du 9e siècle.
COLANI	Cours d'éloquence sacrée.
LICHTENBERGER	Morale chrétienne.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen	M. AUBRY O✻.
Secrétaire agent comptable..	M. BÉCOURT.

Professeurs.

MM. LEDERLIN	Droit romain (première année).
HEIMBURGER	Droit romain (deuxième année).
MUGNIER (LANUSSE, suppléant)......	Code Napoléon (première année).
AUBRY O✻	Code Napoléon (deuxième année).
RAU ✻	Code Napoléon (troisième année).
DESTRAIS	Procédure civile et législation criminelle.
LECOURTOIS, agrégé.	Droit commercial.
LAMACHE ✻	Droit administratif.
LECOURTOIS, agrégé.	
LANUSSE, agrégé.	

Conférences.

Tous les professeurs sont chargés chacun d'une conférence.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen	M. STOLTZ O✻.
Doyen honoraire	M. COZE O✻.
Doyen et professeur honoraire	M. EHRMANN O✻.
Secrétaire agent comptable..	M. DUBOIS.

Professeurs.

MM.	Morel	Cours d'anatomie normale et d'anatomie pathologique.
	Fée O❋	Cours d'histoire naturelle médicale.
	Stoltz O❋	Clinique d'accouchements.
	Cailliot ❋	Cours et conférences de chimie médicale et de toxicologie.
	Rameaux ❋	Cours et conférences de physique médicale; hygiène.
	Tourdes ❋	Cours de médecine légale et clinique des maladies des enfants.
	Sédillot C❋	Clinique chirurgicale.
	Rigaud ❋	*Idem.*
	Schützenberger ❋	Clinique médicale.
	Stœber ❋	Cours de pathologie générale et clinique ophthalmologique.
	Küss	Cours et conférences de physiologie.
	Michel ❋	Médecine opératoire et clinique des maladies syphilitiques et cutanées.
	Coze	Cours et conférences de matière médicale, thérapeutique, pharmacie et clinique des maladies chroniques.
	Hirtz ❋	Clinique médicale.
	Wieger	Pathologie médicale.
	Bach	Pathologie chirurgicale.

Agrégés en exercice.

MM.	Strohl	
	Herrgott	Conférence de petite chirurgie, bandages et appareils.
	Kœberlé ❋	Directeur du Musée d'anatomie.
	Bœckel	Conférence de médecine opératoire.
	Hecht	Conservateur des collections; conférence de médecine pratique.

MM. Aubenas .... Conférence de manœuvres obstétricales et cours d'accouchem.
Engel .... Conférence de zoologie médicale.
P. Schützenberger ✻ En congé.
Dumont .... *Idem.*
Aronssohn .... Conférence de diagnostic.
Sarazin .... Conférence de pathologie chirurgicale.
Beaunis .... Conférence d'anatomie et physiologie.
Monoyer .... Conférence d'ophthalmoscopie.
Bouchard .... Conférence d'ostéologie, de syndesmologie, etc.
Feltz .... Conférence d'anatomie et physiologie pathologiques.
Ritter .... Manipulations chimiques.

Agrégés stagiaires.

MM. Bernheim, Gross, Jœssel, Fée (Félix), Schlagdenhauffen.

Agrégés libres.

MM. Carrière, Held, Dagonet.

Fonctionnaires.

MM. Gross .... Chef des cliniques.
Jœssel .... Chef des travaux anatomiques.
Duval .... Prosecteur d'anatomie et de médecine opératoire.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen .... M. Bach ✻.
Secrétaire agent comptable.. M. Boucher.

Professeurs.

MM. Bach ✻ .... Mathématiques pures.
Saint-Loup .... Mathématiques appliquées.

MM. Terquem	Physique.
Liès-Bodard ✻........	Chimie.
Baudelot.	Zoologie et physiologie animale.
Schimper ✻...........	Géologie et minéralogie.
Millardet (chargé du cours).	Botanique.
Jacquemin	Chimie agricole.

FACULTÉ DES LETTRES.

Doyen	M. Bergmann ✻.
Doyen honoraire	M. Cuvier ✻.
Secrétaire agent comptable	M. Boucher.

Professeurs.

MM. Maurial ✻............	Philosophie.
Fustel de Coulanges ✻.	Histoire.
Campaux	Littérature ancienne.
Lafite	Littérature française.
Guibal (chargé de la suppléance du cours de littérature française)	
Bergmann ✻..........	Littérature étrangère.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE.

Directeur	M. Oppermann ✻.
Secrétaire agent comptable	M. Boucher.

Professeurs.

MM. Oppermann ✻.........	Pharmacie.
Schmitt (chargé du cours)..	Histoire naturelle médicale.
Oberlin ✻............	Matière médicale.
Jacquemin............	Chimie.
Schlagdenhauffen	Toxicologie et physique.

Agrégés.

MM. Fleury, Strohl, agrégés, Schmitt, chargé des fonctions d'agrégé.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES SCIENCES ET DES LETTRES A MULHOUSE.

Directeur..................	M. Delbos.
Secrétaire agent comptable	M. Hoppé.

Professeurs.

MM. Hoppé...............	Géométrie descriptive.
Schneider............	Physique.
Perrey	Chimie organique.
Metgé, chargé du cours	Histoire.
Hoppé...............	Mécanique.
Delbos	Histoire naturelle.
Boissière	Littérature.
Druden, chargé.......	Dessin.

ACADÉMIE DE STRASBOURG.

SÉANCE ANNUELLE

DE

RENTRÉE DES FACULTÉS.

DISTRIBUTION DES MÉDAILLES ET DES PRIX

DÉCERNÉS A MM. LES ÉTUDIANTS

de la Faculté de Droit, de la Faculté de Médecine, et de l'École supérieure de Pharmacie.

Aucune salle de l'hôtel académique n'étant assez vaste pour contenir tous les étudiants, il a été décidé par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique qu'il y aurait deux séances de rentrée, l'une à dix heures du matin pour la proclamation du prix d'histoire et la distribution des récompenses aux étudiants de la Faculté de droit, et la seconde à deux heures de l'après-midi où seraient proclamés les lauréats de la Faculté de médecine et de l'École supérieure de pharmacie.

En conséquence, le lundi 15 novembre, à l'issue de la messe du Saint-Esprit, célébrée à la paroisse de la Madeleine, les Facultés se sont réunies dans la *Salle des Actes*

de l'Hôtel académique[1]. MM. les doyens ont pris place sur l'estrade avec les autorités invitées à cette cérémonie.

M. le recteur a ouvert la séance par l'allocution suivante :

Messieurs,

Nous allons décerner aujourd'hui pour la première fois le prix institué par le décret du 30 mars 1869. Permettez-moi de vous rappeler les principales dispositions de ce décret et de l'arrêté ministériel, qui en a réglé l'application. Chaque année, à la rentrée des Facultés, il doit être donné un prix de 1000 fr. à l'ouvrage imprimé ou manuscrit, qui aura été jugé le plus remarquable entre tous les travaux publiés depuis trois ans dans le ressort académique. Ce prix sera attribué alternativement à des ouvrages d'histoire, d'archéologie et de sciences.

L'arrêté ministériel du 31 mars 1869 a décidé que, cette année, le prix serait décerné à un ouvrage d'histoire politique ou littéraire. Les résultats du concours pour notre ressort académique ont été appréciés par un jury qu'avaient élu la Société littéraire de Strasbourg[2] et la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace[3]. Vous entendrez dans un instant le rapport du secrétaire désigné par le jury, et vous y trouverez la preuve du soin consciencieux que les délégués des Sociétés savantes ont apporté dans la mission qui leur était confiée.

1. La seconde séance a eu lieu à deux heures dans le principal amphithéâtre de la Faculté de médecine.

2. MM. les délégués de la Société littéraire étaient au nombre de trois : MM. l'abbé Mury, Goguel et Maurial.

3. La Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace avait nommé quatre délégués : MM. Louis Spach et l'abbé Straub, pour la section du Bas-Rhin ; Ignace Chauffour et Mossmann, pour la section du Haut-Rhin.

Les trois membres du jury délégués par le Ministre étaient MM. Ch. Schmidt, Campaux et Fustel de Coulanges.

Entre toutes les innovations dues à l'initiative hardie et féconde du dernier ministre de l'Instruction publique, l'institution de ce prix a été une des plus heureuses. On ne peut avoir que des éloges pour une mesure dont le but est de stimuler l'activité intellectuelle de nos départements sans porter atteinte à leur libre inspiration. A une époque où l'on se plaint avec raison de l'attraction puissante que Paris exerce sur la France entière et de la concentration de toutes les forces et de toutes les gloires nationales sur un seul point, il est utile de récompenser les efforts courageux et persévérants de ces hommes modestes qui honorent nos départements par leurs travaux scientifiques et littéraires. S'ils n'ont pas l'activité fébrile et les excitations puissantes des grands centres intellectuels où la pensée s'anime et s'électrise au contact des esprits supérieurs, ils trouvent des compensations dans la vie provinciale, dont le calme est si favorable aux œuvres d'érudition et de méditation. Ils ne sont pas soumis à ces nécessités factices qui deviennent trop souvent d'impérieux besoins et condamnent la littérature à n'être plus qu'un trafic. Ils ne sont pas obligés de sacrifier au désir de briller chaque jour, d'innover sans cesse et de fournir un aliment parfois dangereux à une population ardente, impatiente, emportée par le tourbillon des passions.

L'amour désintéressé de la science, les longues heures consacrées à l'étude dans le silence et le recueillement de la méditation, l'élaboration d'œuvres durables qui s'achèvent lentement et qui ne sont pas pressées de conquérir une popularité éphémère, voilà ce que le gouvernement a voulu récompenser. Aucune province n'est plus digne que l'Alsace de profiter de pareils encouragements. La patrie de Schœpflin, de Grandidier, de Koch, de J.-J. Oberlin et de tant d'autres érudits est restée fidèle au culte de la science pure. Je n'en veux pour preuve que les productions remarquables qui ont signalé la dernière année scolaire :

MM. Aubry et Rau ont commencé la quatrième édition de leur *Cours de droit civil français*[1], ouvrage qui est devenu classique dans toutes les écoles de droit de l'Empire. M. Schimper a publié la première partie de ses travaux paléontologiques, que le monde savant attendait avec impatience. M. Braun, président du Consistoire supérieur et du Directoire de la confession d'Augsbourg, poursuit avec une heureuse et habile persévérance sa lutte poétique contre le génie de Schiller ; traducteur aussi fidèle qu'élégant, il a réussi à faire passer dans notre langue les beautés dramatiques du poëte allemand[2]. M. Schnitzler a continué le travail historique et statistique, où il révèle complétement à la France l'organisation de l'empire des Tzars, d'après des documents authentiques[3]. M. Heitz a réuni pour la première fois tous les fragments épars d'Aristote et a mérité que M. le Ministre de l'Instruction publique le félicitât de se montrer le digne successeur des Brunck et des Schweighæuser. M. Guibal a fait revivre, en se servant habilement des chroniques contemporaines, la physionomie d'Arnaud de Brescia. Enfin, pour terminer par les études qui concernent spécialement l'histoire d'Alsace, M. L. Spach a publié trois volumes de monographies où l'intérêt dramatique, l'élévation de la pensée et le mérite du style rehaussent une science solide, appuyée sur des textes originaux[4]. Énumérer de pareilles œuvres, c'est donner une preuve irrésistible de l'ardeur persévérante avec laquelle l'Alsace entreprend et poursuit des travaux inspirés par l'amour de la science et dignes d'en assurer les progrès.

1. Trois volumes ont paru en 1869.

2. Trois volumes de cette nouvelle édition de la traduction des œuvres dramatiques de Schiller viennent de paraître à la librairie Berger-Levrault.

3. *Empire des Tsars au point actuel de la science*, t. IV.

4. Je dois ajouter que la plupart de ces ouvrages ont été imprimés à Strasbourg avec une perfection typographique digne de la ville où parurent les premiers essais de Guttemberg.

RAPPORT

de M. l'abbé Mury, supérieur du Petit-Séminaire, délégué de la Société littéraire de Strasbourg.

Vous venez de l'entendre, Messieurs, par décret du 30 mars 1869, un prix de 1000 fr. a été institué dans notre ressort académique, pour être décerné, cette année [1], «à l'ouvrage ou au Mémoire jugé le meilleur sur quelque point d'histoire politique ou littéraire» intéressant l'Alsace.

M. le recteur s'empressa de faire constituer le jury qui aurait à examiner les ouvrages déposés avant le 31 juillet.

Dans une première séance, tenue le 2 août à l'hôtel de l'Académie, on apprit qu'il s'était présenté six concurrents. L'un d'eux fut immédiatement écarté, parce que son livre n'avait point trait à l'histoire de notre province, et l'on adjoignit d'office aux ouvrages acceptés deux ouvrages que leurs auteurs avaient négligé de présenter au concours.

Une commission de six membres [2], présidée par M. Louis Spach, devait prendre connaissance des livres et manuscrits, transportés au secrétariat des archives départementales du Bas-Rhin, et formuler sur leur mérite relatif un jugement motivé.

J'ai besoin de dire, Messieurs, pour effacer ma responsabilité personnelle, que j'exprimerai, en interprète aussi fidèle que possible, les sentiments de la Commission.

1. Arrêté de M. le Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique, art. 1er.

2. MM. Chauffour, Goguel, Mossmann, Mury, Schmidt et Straub.

Ainsi, sept auteurs, soit par le chef de leur propre volonté, soit par le choix spontané des membres du jury, se trouvaient en présence : MM. Liblin, Auguste Stœber, Morellet, Doll, Rodolphe Reuss, Ernest Lehr et l'abbé Gyss.

1° Le directeur de la *Revue d'Alsace*, M. Liblin, avait transmis une volumineuse série de publications : les *OEuvres inédites de Grandidier* (6 vol. gr. in-8°); une *Chronique de Colmar* (2 vol.) et la *Chronique latine de Godefroi d'Ensmingen* (1 vol.).

Dans la préface du premier volume des *OEuvres historiques inédites*, M. Liblin raconte les phases diverses que les manuscrits de Grandidier ont traversées; les achats opérés en 1851 et 1865 par la Bibliothèque de Strasbourg; la première transcription faite par l'éditeur; le parti qu'il a tiré des manuscrits trouvés dans la succession Métrot. Il indique le contenu de ces précieux documents, qui se rapportent presque tous à l'histoire de l'Église de Strasbourg, et font suite aux deux volumes publiés du vivant de l'abbé Grandidier.

La *Chronique de Colmar*, sans aucune prétention littéraire, rapporte, en paragraphes détachés, les événements qui se sont passés dans l'ancienne capitale de la Haute-Alsace, de l'an 58 à l'an 1400.

La *Chronique d'Ensmingen* est le récit que fait de la bataille d'Oberhausbergen, sur les indications d'un témoin oculaire, le chroniqueur Godefroi, une trentaine d'années après cette rencontre décisive entre la bourgeoisie de Strasbourg et son évêque Walther de Géroldseck. M. Liblin a enrichi cette chronique de notes intéressantes, et, dans une préface de quelques pages, il a résumé, non sans art, les récits que donnent de la même bataille d'Oberhausbergen nos anciens chroniqueurs Closener, Kœnigshoven et Herzog.

La Commission félicite M. Liblin d'avoir osé, à ses risques et périls, donner le jour de la publicité à des manuscrits trop longtemps soustraits à la juste curiosité des amateurs d'*Alsatiques*; mais elle n'a pas cru pouvoir couronner l'éditeur de manuscrits posthumes, quand elle avait à prononcer sur des œuvres originales.

2° M. Auguste Stœber, professeur au Collége de Mulhouse,

publie, depuis une longue série d'années, un recueil de notices en langue allemande sur l'histoire, la littérature, les mœurs et les coutumes de notre pays. L'*Alsatia* de 1868 renferme les articles les plus variés : on y remarque une biographie de feu Louis Schnéegans, archiviste de la mairie de Strasbourg, racontée par M. Mühl; une communication de M. Mossmann ; les conseils de la comtesse de Ribeaupierre à son fils Égénolphe (1562); des chants populaires d'Alsace, recueillis par M. Stœber, ainsi que des proverbes tirés des œuvres du fameux prédicateur Geiler de Kaisersberg; une notice sur Frédéric-Rodolphe Saltzmann, par feu M. Matter; un récit de la révolte du Sundgau en 1633, par feu M. Coste.

L'*Alsatia*, comme on voit, est le fruit d'une collaboration multiple; et l'éditeur, pas plus que M. Liblin, ne paraissait avoir des titres suffisants à la couronne qu'il s'agissait de décerner.

3° M. Morellet, ancien censeur des études au Lycée de Colmar, a présenté un mémoire manuscrit sur l'*Invasion des Armagnacs* en Alsace. L'auteur a beaucoup lu, beaucoup compulsé ; il a consulté des chroniques françaises et allemandes, des titres conservés dans les archives de nos deux départements. On en voit la preuve aux notes et aux citations accumulées dans l'appendice. Un tel emploi des loisirs, après une carrière honorablement fournie, ne saurait être trop encouragé; la Commission trouve cependant que l'*Invasion des Armagnacs* aurait gagné en mérite et en intérêt, si l'auteur en avait réduit les proportions et adopté un style plus également soutenu.

4° M. Charles Doll a transmis une brochure de 96 pages in-8°, portant le titre de *Relations diplomatiques de l'ancienne République de Mulhouse*. C'est le texte d'une conférence que l'auditoire a dû suivre avec un intérêt passionné, à cause des noms historiques encadrés dans le récit.

L'auteur trace d'abord à grands traits l'histoire de Mulhouse, à partir de 717; les luttes de la commune avec l'évêque de Strasbourg et les seigneurs voisins; sa première alliance avec la Suisse et son admission dans la Confédération helvétique (1515). Dès lors, Mulhouse participe à tous les avantages que vaut à la

Suisse son alliance avec la France. M. Doll se plaît à énumérer les franchises commerciales accordées à la cité alsacienne par Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIV. Il expose les raisons pour lesquelles Mulhouse a rompu avec les cantons catholiques; la situation de la ville pendant la guerre de Trente ans; les négociations du secrétaire Pétry, le premier historien de Mulhouse, avec le chancelier Oxenstierna; les relations du bourgmestre Wettstein, de Bâle, avec le duc de Longueville, peu avant la paix de Westphalie; les longues négociations de la Suisse et de ses alliés avec Louis XIV, aboutissant au traité de Soleure (1663); le voyage et le séjour de la députation à Paris, à l'occasion de ce traité; le rôle que joue dans cette tournée diplomatique le représentant de Mulhouse, Jean-Gaspard Dollfus. Viennent ensuite les faits du dix-huitième siècle: le crédit de Josué Hofer auprès de la Confédération suisse; la naissance de l'industrie cotonnière à Mulhouse; les négociations douanières de cette ville avec les ministres de Louis XVI; enfin son incorporation dans la République française.

Le ton de M. Doll est tantôt vif et enjoué, tantôt sérieux et grave. C'est un fragment d'histoire locale, mêlé à l'histoire de Suisse, de France et d'Allemagne; un tableau instructif qui semble à la Commission avoir atteint son but en captivant, pendant une longue soirée d'hiver, la patriotique attention d'un public cultivé.

5° M. Rodolphe Reuss, qui porte avec honneur un nom distingué et à qui sa laborieuse jeunesse promet un bel avenir, a envoyé quatre brochures, dont trois en langue allemande. Le jury en avait de prime abord éliminé deux, comme ne se rapportant pas à l'histoire d'Alsace; la Commission en a écarté une autre, parce qu'elle avait paru avant l'époque fixée par l'arrêté ministériel du 31 mars 1869; mais elle a retenu et fort apprécié un Mémoire original, intitulé : *Josias Glaser et son projet d'annexer l'Alsace à la France en* 1633. C'est une brochure de 22 pages seulement, mais qui, par la nouveauté de ses révélations, mérite une attention toute particulière.

M. Rodolphe Reuss a recueilli des notes inaperçues jusqu'ici dans les protocoles des XIII, des XV et des XXI, conservés aux

archives de Strasbourg; à l'aide de ces extraits, il a reconstruit la vie étrange de Glaser, né vers 1590, secrétaire du Sénat en 1616, bailli de Wasselonne en 1618, employé pendant douze ans par la ville dans des négociations financières à Francfort et en Suisse, envoyé en 1631 avec une mission délicate à Paris auprès de Richelieu et du Père Joseph. C'est probablement à partir de cette année que Glaser reçut des subsides du ministère français. Diplomate intelligent et délié, il a été le précurseur des Günzer et des Obrecht, mais sans obtenir comme eux les faveurs de la fortune. Après avoir servi quelque temps la Suède, il revint offrir ses services à la ville de Strasbourg (1636); mais suspecté et poliment éconduit, il paraît s'être mis complétement à la discrétion de la France et avoir rempli, en 1646, on ne sait quelle mission auprès des plénipotentiaires français en Westphalie. L'année suivante, on le retrouve à Strasbourg en qualité de commissaire royal; puis il disparaît de la scène.

L'existence de ce personnage énigmatique serait à peu près ignorée, sans les recherches et les découvertes de M. Reuss; aussi aurait-il enlevé les suffrages de la Commission, si elle n'avait eu sous les yeux des ouvrages qui ont coûté à leurs auteurs de longues années de travail, tels que l'*Alsace noble*, de M. Ernest Lehr, et l'*Histoire d'Obernai*, par M. l'abbé Gyss.

6° L'*Alsace noble* est l'histoire généalogique des maisons princières et nobles de la Basse et de la Haute-Alsace, en 1789 et à l'époque actuelle. Ce sont trois superbes volumes in-4°, avec trente planches d'armoiries et de nombreuses gravures insérées dans le texte. Ils n'ont pas encore paru dans le commerce, et cette circonstance imposait à la Commission une grande réserve, puisque son jugement, suivant qu'il serait favorable ou non, pouvait hâter ou compromettre le succès d'une coûteuse entreprise.

Dans une introduction, écrite avec une élégante simplicité, M. Lehr indique son but, les sources où il a puisé; il rend compte de sa méthode; il a voulu faire pour l'Alsace ce qui a déjà été fait pour la plupart des provinces de France : un armorial pour celles de nos anciennes familles qui existaient en 1789, puis pour les familles récemment anoblies et propriétaires dans

nos deux départements. Il exclut de son livre les familles patriciennes de nos anciennes villes libres; mais à ce propos, il explique l'ancien patriciat et dresse, après Müller, mais en la complétant, la liste des stettmeistres, des ammeistres et des membres du Magistrat de Strasbourg.

Quant aux familles d'ancienne souche nobiliaire qui forment le noyau de l'ouvrage, nous apprenons qu'en 1773, époque à laquelle leur position fut régularisée par Louis XV, soixante étaient encore debout. Depuis ce temps, vingt-deux se sont éteintes et vingt autres n'ont plus de représentants chez nous, de sorte qu'il ne reste plus que dix-huit maisons vraiment anciennes.

L'Alsace noble commence par l'histoire des maisons princières, autrefois possessionnées de ce côté-ci du Rhin; elle continue par les maisons médiatisées et les maisons ducales pour aboutir à travers les comtes, vicomtes, barons et chevaliers, au dernier échelon de cette brillante hiérarchie, c'est-à-dire aux nobles non titrés.

Sur mainte page, l'histoire politique et quelquefois religieuse interrompt de patientes recherches sur l'origine et les armes des familles; le style en est correct, précis, lucide, comme il convient au sujet.

A cet envoi, M. Lehr avait joint ses deux monographies sur les Géroldseck de la Forêt-Noire et des Vosges, plus une collection d'articles historiques publiés dans l'*Impartial*.

7° M. l'abbé Gyss, après de longues et consciencieuses études sur les archives d'Obernai, puis sur celles du Bas-Rhin et de la ville de Strasbourg, a donné en deux volumes l'histoire de sa ville natale, depuis l'établissement d'une cour mérovingienne jusqu'au régime de 1793. Il a exposé avec une scrupuleuse exactitude les relations complexes de la cité avec les couvents de Hohenbourg et de Niedermünster; les rouages intérieurs de ce petit gouvernement autonome; les empiétements des princes de Hohenstauffen, avoués des couvents sous l'autorité abbatiale; il n'a pas manqué de faire ressortir l'éclat que jetait sur la ville le séjour ou le passage des ducs de Souabe et d'Alsace. Les luttes féodales soutenues par Obernai au quatorzième et au quinzième

siècle, les litiges entre les nobles et les plébéiens, les relations de la bourgeoisie avec le clergé et l'établissement temporaire de la Réforme, tous ces points sont traités de manière à piquer la curiosité du lecteur. L'intérêt grandit à la peinture plus colorée des héroïques épisodes ou des incidents lamentables de la guerre de Trente ans.

Jusqu'aux ouvrages de MM. Lehr et Gyss, il y avait eu entre la Commission et son président une parfaite identité de vues : mais lorsqu'il fallut se prononcer entre l'*Alsace noble* et l'*Histoire d'Obernai*, les avis se partagèrent. M. Spach demandait le prix académique pour M. Lehr, en qui il se plaisait à saluer le savant et sérieux auteur du *Livre d'or* de la noblesse alsacienne. La Commission, au contraire, se dérobant non sans regret à l'autorité de son président, paraissait plutôt disposée à demander la couronne pour M. l'abbé Gyss. Sans fermer les yeux sur les défauts littéraires de l'*Histoire d'Obernai*, elle aimait à reconnaître dans cet ouvrage l'étude attentive des chartes et des chroniques, la disposition méthodique des matières, la connaissance approfondie des institutions du moyen-âge, la justesse de certains aperçus, l'impartialité des jugements sur les personnes et les choses.

Dès l'ouverture de la séance, tenue le 11 octobre aux archives départementales, un membre de la Commission, prévoyant que l'on aurait de la peine à se mettre d'accord sur l'ouvrage à couronner, avait proposé de laisser là tous les manuscrits, livres et brochures soumis à notre examen, et de décerner le prix à M. Spach lui-même qui a publié en 1866 et 1867 trois beaux volumes de ses *OEuvres choisies*. Cet ouvrage remplit en effet toutes les conditions exigées par le programme de M. le Ministre de l'Instruction publique. Le difficile était d'obtenir le consentement de M. Spach, dont la délicatesse se révoltait à la pensée de descendre dans l'arène après avoir été le premier juge du camp. La Commission, n'obtenant rien par les prières, eut recours à la plus excusable des violences : elle résolut de destituer son président afin de pouvoir le couronner, et de le faire même exclure du sein du jury pour le mettre dans les conditions indispensables aux concurrents.

Mais il ne fut pas nécessaire d'en venir à ces extrémités. A la dernière heure, M. Lehr s'alarma « d'un jugement qui, portant sur une œuvre encore incomplète et en quelque sorte provisoire, ne s'appliquerait peut-être plus à l'œuvre telle que le public sera définitivement appelé à la connaître[1] » après de notables changements. En conséquence, il retira du concours une bonne partie de l'*Alsace noble*. D'un autre côté, M. Spach, cédant aux pressantes sollicitations de ses amis, donna volontairement sa démission de président. L'unanimité s'établit aussitôt en sa faveur entre les membres du jury, et pour justifier ce choix, ma tâche sera courte et facile.

Comme archiviste du Bas-Rhin, M. Louis Spach est connu au loin, à l'étranger peut-être encore plus que dans sa propre patrie; et parmi vous, Messieurs, il n'en est pas un qui ne l'apprécie comme historien et comme littérateur. Le fauteuil qu'il occupe depuis bien des années dans deux de nos Sociétés savantes, est une preuve de la confiance qu'on a dans ses lumières et ses connaissances. C'est comme président de ces deux Sociétés qu'il a composé presque toutes les monographies qui remplissent les trois volumes de ses *OEuvres choisies*. Tout ce que l'Alsace a produit de plus distingué depuis le dixième siècle jusqu'à nos jours, ses institutions les plus importantes, ses abbayes, ses châteaux, cette cathédrale qui fait le principal ornement de notre cité, tout cela a tour à tour occupé les studieux loisirs de M. Spach. Un pape que l'histoire proclame un des grands bienfaiteurs du onzième siècle et que l'Église a placé sur ses autels; d'illustres évêques, tels que Wernher et Conrad de Bussnang; des poëtes de grand mérite, tels que le minnesinger Godefroi de Strasbourg; des historiens, des moralistes, des administrateurs, des généraux, des savants, des professeurs, des artistes, qui à divers titres ont fait honneur à l'Alsace et entouré leurs noms d'un lustre impérissable: telles sont les figures que M. Spach nous offre dans cette vaste galerie, à laquelle nous avons décerné le prix nouvellement institué.

Cette distinction ne peut être disputée aux *OEuvres choisies*

1. Lettre de M. Ernest Lehr à M. Chéruel, recteur de l'Académie (12 octobre 1869).

par aucun des auteurs qui ont pris part à ce concours ; il est même probable que si M. Spach s'était mis sur les rangs dès le premier jour, les concurrents auraient eux-mêmes refusé la lutte. Ils se joindront eux-mêmes au jury pour acclamer, dans leur maître et leur vainqueur, l'homme qui a le plus fait pour continuer chez nous les traditions des Laguille et des Schœpflin, des Schweighæuser et des Grandidier, des Strobel et des Golbéry. Vous tous, Messieurs, vous applaudirez avec nous celui qui a consacré trente années de sa vie à classer nos archives, à dépouiller nos parchemins, à répandre la lumière sur les points obscurs de nos annales, à préparer enfin dans une large mesure les matériaux qui doivent servir un jour à écrire d'une manière complète et définitive la complexe et difficile histoire de notre chère Alsace.

COMPTE RENDU

des travaux de la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg, pendant l'année scolaire 1868-1869, par M. Bruch, doyen.

Messieurs,

L'événement le plus important qui se soit passé dans la Faculté de théologie pendant la dernière année scolaire a été le remplacement de M. Richard, admis à la retraite par décret impérial du 1er décembre 1869. Conformément au règlement qui détermine le mode de nomination des professeurs de théologie du culte réformé, S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique avait consulté tous les Consistoires réformés sur celui des candidats qui leur semblerait le plus apte à remplir la chaire qui était devenue vacante et la majorité de ces corps avait désigné par leurs suffrages un jeune pasteur du département de l'Ardèche dont les thèses pour le grade de licencié en théologie avaient excité une juste attention par l'érudition et la largeur des vues qui s'y révélaient. Faisant droit aux vœux des Consistoires, Son Excellence a chargé, par arrêté du 2 décembre 1868, M. Auguste Sabatier du cours du dogme réformé dans notre Faculté. Installé le 13 janvier 1869 dans ses fonctions, M. Sabatier est immédiatement entré en activité et n'a pas tardé de se concilier, par son enseignement et ses qualités personnelles, les sympathies des étudiants.

C'est avec une vive reconnaissance que nous avons accueilli

la distinction que S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu, au mois de janvier passé, accorder à trois fonctionnaires de notre Faculté en les nommant de première classe. Pour MM. Reuss et Schmidt, qui, outre le doyen, ont obtenu cette faveur, elle a été une juste récompense des savants ouvrages qu'ils ont publiés et des services éminemment utiles que depuis de longues années ils ne cessent de rendre à notre établissement.

Nous sommes heureux de pouvoir signaler ici un succès éclatant remporté l'année dernière par un de nos élèves. Dès le mois de janvier 1868, le Séminaire avait mis au concours la question suivante : Exposer, comparer et critiquer le système ecclésiastique de Schleiermacher et celui de Vinet. Trois concurrents se disputèrent le prix de 1500 fr. destiné à l'auteur du Mémoire qui résoudrait de la manière la plus approfondie et la plus complète cette question. Ce prix fut solennellement décerné à M. Benjamin Adolphe Horning, licencié ès lettres et élève de première année de notre Faculté, dont le Mémoire a frappé les juges du concours autant par la profondeur de l'étude des doctrines qu'il s'agissait d'exposer, de comparer et d'apprécier, et par la sagacité dans leur appréciation qui s'y faisait remarquer, que par la correction et l'élégance du style dans lequel il était rédigé.

Tous les cours annoncés au programme ont été faits avec la régularité habituelle et ont été suivis par les élèves depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin avec une louable assiduité. Un cours d'histoire des dogmes a servi de complément à celui de la dogmatique fait l'année dernière par le même professeur. Le titulaire de la chaire d'exégèse a fait pendant le semestre d'hiver un cours d'archéologie biblique et a exposé pendant le semestre d'été la littérature philosophique et didactique chez les Hébreux. L'histoire de l'Église depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à la révolution de 1789, a été traitée par le professeur chargé de cette partie. Au cours d'éloquence sacrée ont été joints, pendant toute la durée de l'année, des exercices de prédication. Un cours spécial a eu

pour objet la morale chrétienne. Enfin, notre jeune collègue a débuté par une introduction à la dogmatique chrétienne.

Le chiffre de nos étudiants n'a pas atteint celui de l'année précédente. Il n'a été que de 46 au lieu de 53, qui, en 1867-68, ont suivi les cours de notre Faculté. Nous ne comprenons pas dans ce nombre 5 élèves qui avaient fait leurs études à Genève et qui ne sont venus à Strasbourg que pour subir, avec autorisation ministérielle, les épreuves du baccalauréat en théologie. Nous n'y comprenons pas non plus deux savants prêtres grecs qui ont suivi avec régularité nos cours à titre d'auditeurs bénévoles.

Les examens semestriels ont eu lieu comme de coutume; ils ont roulé sur tous les cours professés à la Faculté et ont constaté chez la plupart de nos élèves des progrès satisfaisants.

Les examens pour le grade de bachelier en théologie, auxquels nous avons procédé, se sont montés au chiffre de 26. Ces examens ont eu pour résultat 2 admissions avec satisfaction, 13 avec la note bien, 5 admissions avec indulgence et 5 ajournements. Un des élèves s'est retiré avant la fin de l'examen.

Le nombre des actes publics auxquels nous avons procédé s'est monté à 34. De ces soutenances, deux seulement ont eu pour but le grade de licencié ; toutes les autres ont eu lieu pour l'obtention du baccalauréat en théologie.

Parmi les thèses soutenues, celles que nous avons jugées dignes d'une mention publique ont été les suivantes :

1° Les deux thèses pour le grade de licencié de M. Hackenschmidt, de Strasbourg : *Études sur la doctrine chrétienne du péché* et *S. Irenæi de opere et beneficiis D. N. Jesu Christi sententia* ;

2° Celle de M. Léonhardt, de Colmar, sur Charles V et sa position vis-à-vis de la Réformation en Allemagne ;

3° Celle de M. Penel, de Silhac (Ardèche), intitulée : *Étude préliminaire à la question du mal moral ou le fait du péché* ;

4° Celle de M. Oster, de Strasbourg, sur la Conférence de Jérusalem, étude critique sur Actes XV et Galates II.

La conduite de nos éléves a été digne d'éloges. Nous avons été moins satisfaits de l'assiduité de plusieurs d'entre eux. L'ir-

régularité avec laquelle ils avaient suivi les cours nous a mis dans la pénible nécessité de leur rayer le semestre d'été. Nous nous hâtons de dire que c'étaient des élèves qui, venus de Genève ou de Montauban, où ils avaient commencé leurs études, avaient apporté des habitudes étrangères à notre Faculté. Nous avons commencé la nouvelle année scolaire avec l'espérance que le Seigneur continuera de bénir nos travaux et nous aidera à maintenir nos élèves dans des dispositions conformes à l'état auquel ils se sont consacrés.

COMPTE RENDU

des travaux de la Faculté de Droit de Strasbourg, pendant l'année scolaire 1868-1869, par M. Aubry, doyen.

Messieurs,

Le compte rendu des travaux de la Faculté de droit, que je suis appelé à vous présenter pour l'année scolaire 1868-1869, ne diffère pas, d'une manière essentielle, de celui que j'ai eu l'honneur de vous soumettre à pareille époque de l'année précédente.

Je dois tout d'abord constater que le zèle des professeurs ne s'est pas ralenti. La plupart ont continué de donner quatre cours par semaine, au lieu de trois qu'exigent les règlements; quelques-uns y ont même ajouté, vers la fin de l'année, des leçons supplémentaires.

Les élèves, de leur côté, se sont montrés fidèles aux excellentes traditions de leurs aînés. Leur tenue aux cours a été parfaite et leur conduite à l'extérieur de l'École n'a donné lieu à aucune plainte sérieuse.

Le nombre des inscriptions a été, pour les quatre trimestres, de 492, donnant une moyenne de 123 élèves, deux de moins que l'année précédente. La différence a été plus sensible en ce qui concerne les inscriptions aux conférences facultatives qui sont descendues de 38 à 37. Mais ce dernier chiffre, qui représente près du tiers des élèves, est encore très-beau, et comparativement supérieur à celui d'autres Facultés.

Il a été subi durant la dernière année scolaire 208 épreuves, c'est-à-dire 9 de plus que dans l'année scolaire 1867-1868.

Cette augmentation, malgré la légère diminution d'inscription précédemment signalée, s'explique par la circonstance que plusieurs des étudiants qui avaient pris leur douzième inscription au mois de juillet 1868, ont cru devoir, pour mieux soigner la rédaction de leurs thèses, en remettre la soutenance à l'année scolaire 1868-1869. C'est ainsi que les actes publics se sont élevés à eux seuls à 42.

Les 166 épreuves restantes se répartissent comme suit :

Examens de capacité	3
1er examen de baccalauréat . . .	35
2e examen de baccalauréat . . .	28
1er examen de licence	39
2e examen de licence	37
1er examen de doctorat	11
2e examen de doctorat	3

Ces diverses épreuves, dont les résultats ne se distinguent que par de légères nuances de ceux de l'année précédente, ont été très-satisfaisantes dans leur ensemble. Les admissions avec *éloge* ou avec la mention *très-bien*, c'est-à-dire à 4 ou 3 boules blanches, se sont élevées à 70, et représentent plus du tiers des examens et actes publics. En les ajoutant aux réceptions avec les notes *bien* ou *assez bien* au nombre de 70, on arrive, pour la somme des épreuves subies d'une manière plus ou moins honorable, au chiffre de 150, correspondant à peu près aux trois quarts de la totalité des examens et actes publics; de sorte que les admissions avec la mention *passable*, au nombre de 38, et les ajournements, au nombre de 20, ne forment ensemble qu'un peu plus du quart des épreuves.

Si le concours entre les étudiants de troisième année n'a pas été aussi brillant dans toutes ses parties, que celui de la précédente année scolaire, il n'en a pas moins donné de très-bons résultats.

Sept élèves s'étaient fait inscrire pour ce concours ; mais trois seulement ont pris part à la composition de droit romain, dont le sujet était le suivant : *De pactis*.

La Commission chargée de l'examen des travaux des concurrents a reconnu tout d'abord que l'une des compositions devait

être écartée comme complétement insuffisante. L'appréciation du mérite relatif des deux autres ne l'a pas arrêtée davantage, et c'est sans hésitation, qu'elle a assigné le premier rang à celle de M. Henry, et le second à celle de M. Lix.

La théorie générale des pactes, légitimes, prétoriens, et adjoints, est exposée avec autant de méthode que d'ampleur dans la dissertation de M. Henry, qui réalise tout ce que promettaient ses antécédents scolaires. Aucune erreur, aucune inexactitude même ne dépare ce beau travail, dans lequel on trouve une analyse très-heureuse de plusieurs textes assez difficiles, et dont maintes parties sont traitées d'une façon magistrale. Non moins remarquable pour la forme que pour le fond, la composition de ce concurrent se distingue par un style correct, limpide, parfois même élégant.

La dissertation de M. Lix est également une œuvre d'incontestable valeur. Le sujet y est bien présenté dans son ensemble et dans ses détails. Peut-être même offre-t-elle, en ce qui concerne les différents pactes en particulier, et spécialement les pactes adjoints, une étude plus complète que la composition de M. Henry; mais elle lui est évidemment inférieure pour l'exposition des règles générales de la matière. L'on n'y retrouve, d'ailleurs, ni cette originalité qui dénote chez M. Henry un esprit sûr de lui-même, ni surtout d'aussi éminentes qualités de style.

Conformément aux conclusions de sa Commission, la Faculté a décerné, à l'unanimité, le premier prix de droit romain à M. Henry, et le second à M. Lix.

Six élèves se sont présentés à la composition de droit français. Le sujet qu'ils ont eu à traiter était ainsi formulé: *Des effets de la séparation de biens judiciaire, sous le régime de communauté, et spécialement de la capacité de la femme séparée de biens.*

Des six dissertations auxquelles ce concours a donné lieu, il en est deux qui, de prime-abord, ont été estimées bien supérieures aux quatre autres, et je n'étonnerai personne en annonçant que leurs auteurs sont MM. Henry et Lix, déjà couronnés; tant il est vrai, comme l'expérience le consacre journellement, que les deux législations, romaine et française, se prêtent dans leur étude un mutuel appui, et que les élèves

les plus forts en droit romain sont aussi ceux qui l'emportent en droit français. Toutefois, je dois immédiatement ajouter que les dissertations dont je m'occupe en ce moment, ne sont pas à la hauteur de celles que j'ai précédemment analysées.

M. Henry est resté inférieur à lui-même. Le cachet de saine originalité qui forme l'une des qualités les plus saillantes de son premier travail, s'est transformé en opinions paradoxales et bizarres dans le second, où l'on ne rencontre pas seulement de légères inexactitudes, mais de véritables erreurs sur des points importants de doctrine. La méthode y laisse aussi à désirer. Enfin, le style, qui, au point de vue purement littéraire, n'est assurément pas sans mérite, n'a plus, sous le rapport juridique, la même fermeté et la même correction.

M. Lix s'est montré plus semblable à lui-même. Sa composition présente, il est vrai, des lacunes, et elle n'est pas non plus entièrement exempte d'erreurs; mais elles sont moins graves et moins nombreuses que dans celle de M. Henry. D'un autre côté, il a disposé ses matières avec plus de méthode que son concurrent; et pour le style juridique, il lui est tout au moins égal, si ce n'est supérieur.

D'après ces considérations, la Commission chargée d'apprécier les compositions de droit français a cru devoir, non sans quelque hésitation cependant, accorder la préférence au travail de M. Lix.

Parmi les quatre autres compositions, elle en a remarqué deux encore, qui, bien que se plaçant à une certaine distance de celles de MM. Lix et Henry, ne sont pas dénuées d'une certaine valeur, et dans lesquelles l'ensemble du sujet est traité d'une manière assez satisfaisante. Elle a pensé que leurs auteurs méritaient des encouragements; et, à ce titre, elle a proposé d'accorder une première mention à M. Arnal, qui, toutes choses à peu près égales d'ailleurs, l'emporte par l'abondance des détails, et une seconde mention à M. Rott.

La Faculté, accédant à toutes les propositions de sa Commission, a décerné le premier prix du droit français à M. Lix, le second prix à M. Henry, une première mention honorable à M. Arnal et une seconde mention honorable à M. Rott.

Il y a dix ans environ, la Faculté de droit de Strasbourg remportait, dans la personne d'un de ses élèves, une bien belle victoire. Le Mémoire de M. Dollinger, auquel elle avait décerné la première médaille d'or, obtenait le prix du ministre à l'Académie de législation de Toulouse, dans le concours entre les lauréats de toutes les Facultés de droit de l'empire. Cette victoire vient de se renouveler. Le vainqueur des vainqueurs est cette fois M. Pillement, que la Faculté couronnait au concours de 1867-1868 pour son remarquable Mémoire sur *la purge des hypothèques d'après le droit ancien et moderne*. Le succès qu'il a remporté est d'autant plus éclatant, que le prix du ministre lui a été décerné à l'unanimité de tous les membres de l'Académie de législation qui ont pris part au vote.

De tous temps, le nombre des réceptions de docteurs a été relativement considérable à la Faculté de droit de Strasbourg. Elle en a admis cinq dans le cours de la dernière année scolaire ; et en ce moment, elle ne compte pas moins de vingt aspirants au doctorat. Que les triomphes de MM. Dollinger et Pillement leur soient un encouragement, excitent leur émulation, et les engagent à entrer avec résolution dans la lice qui leur est ouverte, sans se laisser rebuter par les difficultés de la lutte ! Les couronnes à conquérir sont assez glorieuses pour s'acheter au prix de quelques labeurs.

J'aime à espérer que cet appel sera entendu et que la Faculté n'aura pas à regretter en 1870, comme en 1869, l'absence de mémoires pour le concours des médailles d'or.

Messieurs,

Encouragé par le bienveillant accueil que vous avez fait aux vœux émis dans mes précédents rapports, je prends la liberté de recourir de nouveau à votre haute autorité, pour vous prier de sanctionner par un vote favorable les deux propositions suivantes :

1° Qu'il soit tenu, à l'avenir, un compte effectif et sérieux,

pour l'entrée dans la magistrature et le classement des candidats des succès obtenus dans le concours des médailles d'or.

2° Qu'une section de sciences économiques et administratives soit attachée à la Faculté de droit de Strasbourg, mieux placée que toute autre, à raison de son voisinage de l'Allemagne, pour l'enseignement des *Cameral-wissenschaften*

COMPTE RENDU

des travaux de la Faculté de Médecine de Strasbourg, pendant l'année scolaire 1868-1869, par M. Stoltz, doyen.

OBSERVATION GÉNÉRALE.

La Faculté de médecine a continué de prospérer pendant l'année scolaire 1868-1869 ; le nombre des élèves civils a augmenté encore, ce qui prouve que, loin de perdre la confiance dont elle jouissait auprès du public, cette confiance n'a fait que s'accroître. Le nombre des élèves militaires augmente également d'année en année ; les motifs de cette augmentation sont d'un ordre différent ; l'administration de la guerre en est seule juge. Ce grand nombre d'élèves a imposé de nouvelles charges au personnel enseignant ; celui-ci, loin de se décourager, a redoublé de zèle. L'énumération qui va être faite de tous les actes publics qui se sont accomplis donne une idée du mouvement qui règne pendant toute l'année dans notre établissement et du dévouement dont ont dû faire preuve les professeurs et agrégés et toutes les personnes qui, à divers titres, contribuent à la marche de nos affaires.

PERSONNEL.

L'année scolaire 1868-1869 a vu s'accomplir des actes d'une haute importance : trois concours ont eu lieu, successivement, en vue de l'agrégation ; savoir :

1° Section de médecine, pour deux places ;
2° Section de chirurgie et accouchements, pour deux places ;
3° Section d'histoire naturelle, pour une place ;
4° Section de sciences physiques, pour une place.

Si, dans chacun de ces concours, les candidats n'ont pas été nombreux, du moins les épreuves se sont constamment maintenues à un niveau tout à fait satisfaisant et la Faculté a vu ajouter à son personnel de jeunes docteurs, ses anciens élèves, dignes, à tous égards, de figurer dans son sein.

Ont été nommés :

Médecine proprement dite, M. Bernheim ;
Chirurgie et accouchements, MM. Jœssel et Gross ;
Histoire naturelle, M. Fée, Félix;
Sciences physiques, M. Schlagdenhauffen.

ENSEIGNEMENT.

En présence du grand nombre des élèves de première année et dans le but de rendre l'enseignement de l'anatomie et de la physiologie plus accessible et plus profitable à ces élèves, il a été établi, dans chacune de ces branches importantes de l'enseignement, un cours élémentaire pour les élèves de première année et un cours plus avancé, destiné aux élèves de deuxième année; chacun de ces cours élémentaires a été dirigé par un agrégé en exercice, pendant que le professeur titulaire dirigeait le cours supérieur.

En 1868-1869, comme l'année précédente, M. Aubenas, agrégé en exercice, a dirigé avec succès le cours théorique d'accouchements pendant le semestre d'été, tandis que le professeur titulaire dirigeait la clinique obstétricale et l'enseignement pratique.

MATÉRIEL.

L'année dernière, nous faisions concevoir l'espérance de voir bientôt installer au siége de notre Faculté la bibliothèque qui en est éloignée, au grand préjudice de l'instruction des élèves et des études des maîtres : nous regrettons vivement que cette espérance ne se soit pas encore réalisée et nous croyons que les difficultés matérielles qui se sont opposées jusqu'à présent à cette amélioration tant désirée, pourront être levées dans un temps prochain, les salles destinées à l'installation de la bibliothèque dans notre nouveau bâtiment étant pourvues d'un matériel très-convenable.

CLINIQUES.

L'année dernière, nous signalions une augmentation croissante dans le nombre des malades admis dans les cliniques diverses de l'hôpital civil et soumis aux investigations des professeurs et des élèves; cette année, cette augmentation s'est maintenue, puisque nous avons eu 4,307 malades, au lieu de 4,037 ; il reste donc acquis que nos ressources, quant à l'enseignement pratique, s'accroissent en proportion du nombre des élèves et que, conséquemment, aucun moyen d'instruction ne leur manque dans notre vaste hôpital.

Les 4,307 malades se sont répartis ainsi qu'il suit entre les diverses cliniques, savoir :

Clinique obstétricale	339
Cliniques médicales	1299
Cliniques chirurgicales	1063
Clinique des maladies des enfants. .	259
Clinique des maladies syphilitiques .	556
Clinique des maladies cutanées . .	593
Clinique ophthalmologique. . . .	112
Clinique des maladies chroniques . .	86
Total égal. . . .	4307

CONFÉRENCES ET EXERCICES PRATIQUES.

Comme chaque année, les élèves ont eu, à côté des cours et cliniques, des conférences avec exercices pratiques, dans lesquelles ils ont pu, sous la direction de professeurs ou d'agrégés, faire l'application de l'enseignement théorique, et asseoir ainsi sur des bases plus solides les connaissances puisées par eux dans les livres ou dans les cours faits par MM. les professeurs; ces conférences ont eu pour objet la chimie, la physique, l'histoire naturelle et toutes les branches de la médecine, de la chirurgie, ainsi que les accouchements.

MM. les professeurs Cailliot, Rameaux, Coze et Morel ont bien voulu, chacun dans sa spécialité, se joindre à MM. les agrégés en exercice pour la direction des conférences.

PERSONNEL DES ÉLÈVES.

Le nombre des élèves civils appartenant aux différentes catégories a dépassé de 17 celui de l'année précédente ; il a été de 256, au lieu de 239 ; savoir :

Élèves en cours d'inscriptions	138
Élèves en cours d'examens de doctorat. . .	91
Aspirants officiers de santé	9
Auditeurs bénévoles	18
Total égal . . .	256

ÉLÈVES MILITAIRES.

De 361, chiffre de 1867-1868, le nombre des élèves du service de santé militaire s'est élevé, pour 1868-1869, à 375 ; savoir :

En cours d'inscriptions.	320
En cours d'examens de fin d'études. . . .	55
Total égal . . .	375

Pendant l'année scolaire qui va s'ouvrir, le personnel des élèves militaires dépassera 400, attendu que le recrutement d'octobre 1869 comprend 110 élèves, tandis que celui de 1868 n'en donnait que 92 ; d'un autre côté, le nombre des élèves sortant avec le grade de docteur sera inférieur à celui de l'année scolaire qui nous occupe.

RÉCAPITULATION.

Le personnel de nos élèves s'est élevé, en total, à 631 ; savoir :

Élèves civils.	256
Élèves militaires . . .	375
Total égal . .	631

INSCRIPTIONS.

Au lieu de 1658 inscriptions prises en 1867-1868, nous en comptons pour 1868-1869 1729

Savoir :

Doctorat	Élèves civils	471
	Élèves militaires. . .	1243
Officiers de santé		15
Total égal . . .		1729

Examens de fin d'année.

Pendant l'année scolaire 1868-1869, 101 examens de fin d'année (7 de plus que l'année précédente) ont été subis par les élèves civils aspirant au doctorat et se sont répartis de la manière suivante entre les diverses mentions ; savoir :

N° 1. Extrêmement satisfait. . . .	5
N° 2. Très-satisfait.	7
N° 3. Bien satisfait	14
N° 4. Satisfait	21
N° 5. Passablement satisfait. . . .	31
N° 6. Ajournement.	23
Total égal . . .	101

Ce tableau prouve que les notes inférieures ont dépassé le nombre des notes plus ou moins satisfaisantes : le nombre des ajournements a été de près de 23 p. 100, tandis que l'année dernière, il était de 14 p. 100. Cette infériorité tient en grande partie à ce que des élèves font marcher de front les études médicales de première année et la préparation au baccalauréat ès sciences : le remède consisterait à n'admettre à la première inscription que les jeunes gens pourvus des deux baccalauréats et pouvant se livrer tout entiers aux études qu'ils ont à suivre dans les Facultés de médecine.

Examens de fin d'études.

Le nombre des examens de fin d'études subis par des élèves civils a été de 168 et a donné les résultats suivants ; savoir :

N° 1. Extrêmement satisfait. . . .	8
N° 2. Très-satisfait.	11
N° 3. Bien satisfait.	28
N° 4. Satisfait	37
N° 5. Passablement satisfait. . . .	63
N° 6. Ajournement.	21
Total égal : . . .	168

L'ensemble de ces notes est à peu près le même que celui de l'année précédente, ainsi que la proportion des ajournements.

Élèves militaires. — Examens semestriels.

Les examens semestriels subis par les élèves militaires et tenant lieu des examens de fin d'année imposés aux élèves civils ont été au nombre de 245 au lieu de 230, chiffre de 1867-1868 ; savoir :

N° 1. Extrêmement satisfait. . . .	21
N° 2. Très-satisfait	37
N° 2. Bien satisfait.	54
N° 4. Satisfait	54
N° 5. Passablement satisfait. . . .	66
N° 6. Insuffisant	13
Total égal. . . .	245

Le nombre des notes n° 6 (insuffisant) a été proportionnellement moins grand que l'année dernière.

Examens de fin d'études.

500 examens de fin d'études et thèses ont été subis par les élèves militaires, au lieu de 478 en 1867-1868; ces examens se répartissent comme il suit entre les diverses notes d'appréciation; savoir :

N° 1. Extrêmement satisfait . . .	24
N° 2. Très-satisfait.	60
N° 3. Bien satisfait.	123
N° 4. Satisfait	151
N° 5. Passablement satisfait. . . .	107
N° 6. Ajournement	35
Total égal	500

Il y a eu, comparativement à l'année précédente, une grande amélioration dans les notes d'examens; en effet, les notes satisfaisantes sont relativement plus nombreuses et les jurys n'ont eu à prononcer que 35 ajournements. Un fait assez rare s'est présenté : deux élèves militaires ont dû être ajournés, à la suite de la soutenance de leur thèse, ne s'étant pas suffisamment préparés à cette épreuve qui, regardée à tort comme l'accomplissement d'une simple formalité, ne laisse pas d'avoir son im-

portance ; ils ont dû recommencer leur travail et ont ensuite été admis au doctorat.

En réunissant les diverses catégories d'examens subis par les élèves, soit civils, soit militaires, aspirant au doctorat, on trouve un total de 1014, c'est-à-dire 30 examens de plus qu'en 1867-1868 ; savoir :

Examens de fin d'année (civils)	101
Examens semestriels (militaires) . . .	245
Examens de fin d'études (civils). . . .	168
Examens de fin d'études (militaires) . .	500
Total égal. . . .	1014

Le tableau suivant présente la répartition de ces 1014 examens entre les six numéros correspondant aux six mentions différentes ; savoir :

	N° 1.	N° 2.	N° 3.	N° 4.	N° 5.	N° 6	Totaux.
Examens de fin d'année......	5	7	14	21	31	23	101
Examens semestriels........	21	37	54	54	66	13	245
1er examen de fin d'études...	15	20	27	28	31	14	135
2e examen de fin d'études...	5	9	22	31	39	11	117
3e examen de fin d'études...	2	9	34	18	25	10	98
4e examen de fin d'études...	1	4	14	51	27	10	107
5e examen de fin d'études...	2	8	16	35	37	9	107
6e examen ou thèse........	9	21	38	25	11	2	106
Totaux.....	58	115	219	263	267	92	1014

On voit par ce tableau que le nombre total des ajournements est de 92 pour 1014 examens ou environ 9 p. 100 ; l'année dernière, ce nombre était de 111 pour 984 examens, c'est-à-dire plus de 11 p. 100; il y a donc eu, en général, une amélioration en 1868-1869.

Officiers de santé.

9 aspirants au titre d'officier de santé ont subi des examens, soit de fin d'année, soit de fin d'études; sur ce nombre, 2 aspirants étaient des docteurs étrangers ; 3 ont pris leurs inscriptions hors de la Faculté ; 4 seulement sont nos élèves. Les 9 exa-

mens subis dont 5 de fin d'année et 4 de fin d'études, ont mérité les mentions suivantes ; savoir :

N° 5. Passablement satisfait . .	6
N° 6. Ajournement	3
Total égal . . .	9

On voit que les étudiants de cette catégorie, qui tend de plus en plus à disparaître, ont été d'une faiblesse extraordinaire.

Aspirantes sages-femmes.

40 aspirantes sages-femmes, dont une de 1re classe, sortie de l'École du Bas-Rhin, se sont présentées aux examens ; sur les 39 de 2e classe, 22 sortaient de l'École de Strasbourg, 16 avaient reçu leur instruction à celle de Colmar, 1 était étrangère à ces deux Écoles et a été ajournée.

Les numéros et mentions résultant de ces examens se répartissent de la manière suivante, savoir :

N° 1. Très-bien	4
N° 2. Bien	18
N° 2. Assez bien.	16
N° 4. Passablement.	2
N° 5. Ajournement	1
Total . .	41

Le nombre des examens subis est de 41, tandis que celui des aspirantes n'est que de 40, attendu que celle de 1re classe a dû subir deux examens.

CONCOURS DIVERS ENTRE LES ÉLÈVES.

1° *Externat.* Un concours a eu lieu, en décembre 1868, pour 15 places d'externes à l'hôpital civil ; les candidats inscrits étaient au nombre de 51 et 47 ont pris part au concours ; après des épreuves reconnues satisfaisantes, le jury a proposé et la Faculté a nommé par ordre de mérite :

MM. Charvot, Metzquer, Bœckel, Reibel, Blazer, Stutel, Pasquier, Rédier, Eude, Boucher, Hœpffner, Lemoine, Stella Sawicki, Samuel, Bailly.

2° *Internat.* La Faculté a, comme d'usage, ouvert deux concours tout à fait distincts en vue de l'internat, savoir : un pour 3 places réservées exclusivement à des élèves du service de santé militaire, l'autre pour 6 places communes aux élèves des deux catégories, pourvus du titre d'externe. 10 candidats s'étaient inscrits pour le premier de ces concours et 12 pour le second. Après des épreuves très-satisfaisantes, la Faculté, sur la présentation des jurys, a nommé :

1° Internes militaires : MM. Tixier, Zuber, Cheviet ;

2° à l'Internat mixte : MM. Staub, Gass, Strauss, Spire, Jobert, Meyer.

Ont été nommés internes provisoires : MM. Larger, Sturne, Danion.

3° *Aide d'anatomie.* M. Keller, aide d'anatomie, ayant donné sa démission pour raison de santé, un concours a eu lieu, pour le remplacer, le 11 décembre 1868 ; 6 candidats étaient inscrits : M. Blazer a été présenté par le jury, après avoir subi les épreuves d'une manière très-satisfaisante, et a été nommé par S. Exc. le Ministre.

4° *Prix de fin d'année.* Dans chacune des quatre années d'études, les élèves ont montré un louable empressement à se faire incrire comme candidats aux concours pour les prix accordes par l'Université. Après des épreuves qui, dans les trois premières années surtout, ont été généralement très-satisfaisantes, les jurys ont proposé et S. Exc. le Ministre a accordé les prix et mentions ci-après désignés, savoir :

En 1re année, un prix et deux mentions honorables ;

En 2e année, un prix et trois mentions honorables ;

En 3e année, un prix et deux mentions honorables ;

En 4e année, un prix.

(Voir, à la fin, la liste des récompenses et les noms des lauréats.)

THÈSES.

Le nombre des thèses soutenues devant la Faculté dans le courant de l'année scolaire 1868-1869 a été de 104, au lieu de 94, chiffre de l'année précédente : l'examen de ces thèses, sou-

mis à la Commission permanente spéciale, a été l'objet d'un rapport fait, au nom de cette Commission, par M. le professeur Tourdes. Les propositions de la Commission ont été adoptées par Son Excellence.

(Voir plus loin les noms des lauréats.)

Liste des Ouvrages ou Mémoires publiés, pendant l'année scolaire 1868-1869, par MM. les professeurs et agrégés de la Faculté de Médecine de Strasbourg.

M. le professeur Fée.

Cryptogames vasculaires.

(Fougères, lycopodiacées, hydroptéridées, équisétacées du Brésil), un volume in-4°, 35 feuilles d'impression et 79 planches, 1868-1869.

M. le professeur Tourdes.

1° Rapport sur les thèses de la Faculté de médecine de Strasbourg, année scolaire 1867-1868 (*Gazette médicale de Strasbourg*, 1869).

2° Coup d'œil sur les eaux minérales de la vallée du Rhin (*Gazette médicale de Strasbourg*, 1869).

3° Relation médicale de l'accident occasionné par la foudre, le 13 juillet 1869, au pont du Rhin, près Strasbourg (Mémoire adressé à l'Académie des sciences; *Gazette médicale de Strasbourg*, 1869).

4° Rapport sur l'état sanitaire du département du Bas-Rhin pendant l'année 1868 (*Gazette médicale de Strasbourg*, 1869).

M. le professeur Sédillot.

1° Opération d'ovariotomie pratiquée avec succès à la clinique de l'hospice civil, — in-8°; Paris, 1869.

2° De la certitude en médecine. Discours prononcé à la séance annuelle de la Société de médecine, le 1er juillet 1869, — in-8°; Strasbourg.

3° De l'anesthésie chloroformique (Discours prononcé à la Société de médecine de Strasbourg dans la discussion relative à ce sujet, — in-8°; Strasbourg).

4° De la nécessité de revenir aux doctrines d'Hippocrate, relative au trépan préventif et nouveau procédé de trépanation (*Gazette médicale de Strasbourg*, 1869).

M. le professeur Schützenberger.

Des lois en pathologie (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*).

M. le professeur Hirtz.

1° Article Diète et Diététique (*Dictionnaire de médecine*).
3° Digitale thérapeutique (*Dictionnaire de médecine*).
3° Comptes rendus divers.

M. le professeur Coze.

Quatrième Mémoire de physiologie pathologique : Recherches expérimentales sur la présence des infusoires et l'état du sang dans les maladies infectieuses (en collaboration avec M. Feltz.)

M. Herrgott, agrégé en exercice.

1° De l'emploi du chloroforme en obstétricie (Société de médecine de Strasbourg; *Gazette médicale*, 1869, p. 9).

2° Sur le traitement du pied-bot (*Gazette médicale*, 1869, p. 31).

3° Des accidents dans la chloroformisation (*Gazette médicale*, 1869, p. 109).

4° Du traitement des fractures de l'olécrane (*Gazette médicale*, 1869. p. 130).

M. Bœckel, agrégé en exercice.

1° Articles du nouveau Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques (tissu conjonctif, dégénérescence, diastasis).

2° De la valeur relative des amputations partielles du pied (leçon clinique recueillie par M. Hirtz, interne; *France médicale*, 1869, p. 619).

3° Des indications de la résection coxo-fémorale (leçon recueillie par M. Straus, interne; *Gazette des Hôpitaux*, 1869, p. 41).

4° De l'entorse du genou en dedans, avec diastasis (*Union medicale*, mars 1869).

5° Nouvelles considérations sur la périostite phlegmoneuse (*Gazette médicale de Strasbourg*, 1869; février et mars).

6° Discussion sur le chloroforme (*Gazette médicale de Strasbourg*, 1869).

7° Observations de fractures spontanées (Thèse de M. Aubry, 1868, n° 142).

8° Observations d'ectopie du testicule (Thèse de M. Ringeisen, 1868, n° 135).

9° Observations de polype du larynx (Thèse de M. Gentil, 1868, n° 137).

M. Hecht, agrégé en exercice.

1° Article : Lois de la pathologie (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales)*, en collaboration avec M. le professeur Schützenberger.

2° Observations cliniques (*Gazette médicale de Strasbourg*).

M. Aubenas, agrégé en exercice.

Traduction du Traité pratique de l'art des accouchements, par H. F. Nægelé et W. L. Grenser.

M. Engel, agrégé en exercice.

1° Études sur le pityriasis versicolor (Thèse de M. Beauregard, 1868).

2° De l'origine des substances minérales contenues dans les

eaux, traduit de l'ouvrage du professeur Senft *(Revue hydrologique)*.

3° Du kumys et plusieurs autres articles traduits de l'allemand *(Revue d'hydrologie)*.

M. SARAZIN, agrégé en exercice.

1° Compte rendu de la clinique chirurgicale faite à l'hôpital militaire de Strasbourg.

2° Divers articles de chirurgie dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*.

M. MONOYER, agrégé en exercice.

1° De l'emploi du couteau linéaire, droit ou courbe sur le plat, dans l'iridectomie et la paracentèse oculaire, avec deux observations d'iridectomie pratiquées, suivant ce procédé, dans des cas de glaucôme (dans la thèse de M. Le Gad, intitulée : Quelques considérations sur la nature et le traitement du glaucôme; Strasbourg, 1869).

2° Une observation de rupture isolée de la choroïde (dans la thèse de M. Caillet : Des ruptures isolées de la choroïde; Strasbourg, 1869).

3° Article : Cristallin (anatomie, physiologie et pathologie; *Nouveau dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*, tome X, pages 259-281; Paris, 1869).

M. FELTZ, agrégé en exercice.

Quatrième Mémoire de physiologie pathologique : Recherches expérimentales sur la présence des infusoires et l'état du sang dans les maladies infectieuses (en collaboration avec M. le professeur Coze).

M. ARONSSOHN, agrégé en exercice.

Traduction du tome 2e de la pathologie des tumeurs, par R. Virchow (Paris, 1867; Germer-Ballière, libraire, éditeur).

M. JŒSSEL, agrégé stagiaire.

Thèse soutenue pour l'agrégation de chirurgie et ayant pour titre : Des thromboses et des embolies en chirurgie; 1869.

M. Gross, agrégé stagiaire.

Thèse soutenue pour l'agrégation de chirurgie, ayant pour titre : Des amputations tibio-tarsiennes et tarso-tarsiennes; 1869.

M. Fée, agrégé stagiaire.

1° Thèse soutenue pour l'agrégation des sciences naturelles, ayant pour titre : Des générations alternantes ; 1869.

2° Recherches sur le système latéral des poissons ; thèse du doctorat ès sciences ; 1869, in-4°, 4 planches.

M. Bernheim, agrégé stagiaire.

Thèse soutenue pour l'agrégation de médecine ayant pour titre : Des fièvres typhiques, en général; 1868.

M. Schlagdenhauffen, agrégé stagiaire.

Thèse soutenue pour l'agrégation des sciences physiques, ayant pour titre : Appréciation de l'état actuel de l'électro-physiologie; 1869.

COMPTE RENDU
des travaux de la Faculté des Sciences de Strasbourg, pendant l'année scolaire 1868-1869, par M. Bach.

I. — ENSEIGNEMENT ET PERSONNEL.

L'enseignement de la Faculté des sciences ne s'adresse pas seulement aux personnes désireuses d'acquérir de saines notions scientifiques ; il s'adresse, avant tout, à ceux qui cherchent dans les grades universitaires la sanction de leur travail et l'accès au professorat. Aussi, nos cours sont-ils faits, conformément à des programmes arrêtés à l'avance, contrôlés par les inspecteurs généraux de l'enseignement supérieur et approuvés par le ministre.

Tout en cherchant à maintenir cet enseignement au niveau de tous les progrès accomplis, nous ne perdons pas de vue ce qui doit en être le caractère essentiel, et dans une année ou deux, au plus, nous parcourons le cercle entier des connaissances exigées pour les différents ordres de licence.

Le programme de la licence ès sciences mathématiques est rempli, *dans une année scolaire*, par deux professeurs : le professeur de mathématiques pures, qui enseigne le calcul différentiel et intégral et l'astronomie; et le professeur de mathématiques appliquées, qui enseigne la mécanique rationnelle et la mécanique pratique.

L'usage généralement adopté de ne faire durer qu'un an les cours de mathématiques, a sa raison d'être dans l'enchaînement intime des différentes parties de la science. Si nous ne nous imposions pas l'obligation de reprendre, à l'ouverture de nos cours, les éléments du calcul infinitésimal et de la mécanique,

combien de jeunes gens, abordant un terrain inconnu, seraient obligés de renoncer à nous suivre et de remettre, à une autre année, quelquefois à une époque plus lointaine, la préparation de l'examen.

Il est donc avantageux pour les aspirants à la licence, que les cours de mathématiques soient complétement achevés dans le courant d'une année scolaire. Pour arriver à ce résultat, des leçons fort longues, des conférences supplémentaires, à l'approche des examens, sont indispensables; mais nous ne mesurons pas la peine, et nous sommes heureux de constater que les cours de mathématiques sont fréquentés aujourd'hui par un nombre suffisant d'auditeurs sérieux.

Les différentes branches de la physique n'offrent pas l'enchaînement que l'on rencontre en mathématiques; aussi n'y a-t-il aucun inconvénient, il y a nécessité même, vu l'abondance des matières, de faire le cours en deux années. Le professeur a traité, dans le premier semestre, de la lumière et de l'accoustique, de la chaleur dans le second.

Cette branche de la physique a pris, depuis la découverte de l'équivalent mécanique de la chaleur, une importance nouvelle et offre un vaste champ d'exploration aux physiciens et aux géomètres. Par l'influence qu'elle est appelée à exercer sur les sciences physiques et physiologiques, la thermodynamique ne peut tarder à pénétrer dans l'enseignement classique et, dès cette année, grâce à l'initiative du professeur de mathématiques appliquées, M. Saint-Loup, elle sera enseignée à la Faculté des sciences de Strasbourg.

Le ministre nous ayant autorisés, dans l'intérêt des études sérieuses, à remplacer une de nos leçons publiques par des conférences, le professeur de physique, usant de cette autorisation, n'a fait qu'une leçon publique par semaine, dans laquelle il a accompagné l'exposition de la science, accessible à tous, d'expériences curieuses et conduites avec un soin particulier. Dans deux conférences hebdomadaires, il a développé devant un auditoire choisi, composé de candidats à la licence et d'étudiants régulièrement inscrits, les théories élevées de la science.

J'ajouterai que M. Terquem, connu dans le monde savant par ses travaux sur l'accoustique, a été, au mois de janvier dernier,

mandé à Paris pour exposer, à la Sorbonne, les découvertes récentes de M. Helmholtz. Sa leçon, dans laquelle il a reproduit non-seulement les expériences du célèbre professeur de Heidelberg, mais aussi des expériences qui lui sont propres, a obtenu un légitime succès.

Le professeur de chimie a étudié les métalloïdes et les métaux dans le premier semestre, la chimie organique dans le second. L'affluence des auditeurs aussi bien que la nature de son enseignement ont engagé M. Liès-Bodart à conserver deux leçons publiques.

MM. Liès et Terquem, en outre des leçons réglementaires, ont fait, pendant une partie de l'année, des cours gratuits du soir fréquentés par des personnes de toutes les classes, mais surtout par la partie jeune et intelligente de la classe ouvrière. Plus de trois cents auditeurs se pressent d'ordinaire au cours de chimie.

Ces cours du soir sont placés sous le patronage de la municipalité, qui fournit aux frais qu'entraîne la partie matérielle de l'enseignement.

M. Schimper a traité, dans le premier semestre, de la géologie statigraphique, et dans le second des évolutions des deux règnes organiques dans la période géologique. Les travaux récents du célèbre auteur du traité de *Paléontologie végétale* donnaient à ses leçons un intérêt particulier.

M. Baudelot s'est occupé de l'anatomie, de la physiologie et de la classification des animaux vertébrés. Il a réuni autour de sa chaire un auditoire d'élite, désireux d'être initié aux recherches du savant anatomiste sur le système nerveux des poissons.

Les professeurs d'histoire naturelle ont conservé deux leçons publiques. Leurs cours sont fréquentés non-seulement par des auditeurs bénévoles, mais aussi par les élèves militaires en pharmacie. Je me plais à mentionner la bonne tenue de ces jeunes gens, dont plusieurs même se sont fait remarquer par leur zèle et leur désir de s'instruire.

Notre enseignement n'est pas borné aux leçons publiques. Nous faisons aussi des conférences dans lesquelles les candidats à la licence sont exercés aux épreuves de toutes sortes : épreuves orales, épreuves écrites, épreuves pratiques, manipulations.

L'institution des maîtres auxiliaires a régulièrement fonctionné, et trois de ces jeunes maîtres ont suivi assidûment nos cours et conférences auxquels ont pris part aussi des maîtres répétiteurs divisionnaires du Lycée, des professeurs venus de Saverne, de Bouxwiller et même de Colmar, et quelques étudiants libres.[1]

M. Finck, professeur de mathématiques appliquées, que l'âge et les infirmités avaient condamné au repos dès 1866, a obtenu définitivement sa retraite. Il acquit, dans sa longue carrière, un nom justement vénéré, et dota la science et l'enseignement d'œuvres appréciées des géomètres,

Je crois être l'organe du Conseil académique et de la Faculté des sciences en adressant quelques mots d'adieux sympathiques au professeur éminent, au savant modeste et consciencieux qui forma de nombreuses générations d'élèves et exerça une influence aussi incontestable que salutaire sur les études mathématiques.

Naguère encore, les chaires de zoologie, de physique et de mathématiques appliquées étaient occupées par des professeurs chargés de cours. MM. Baudelot, Terquem et Saint-Loup sont titulaires aujourd'hui[2]. Il est presque inutile de dire que la Faculté a été heureuse de voir conférer une nomination définitive à des professeurs, pour lesquels j'ai eu l'honneur de solliciter, dans les deux dernières sessions, les suffrages du Conseil académique. Les rapports, qui vous ont été présentés, me dispensent d'ailleurs de rappeler ici leurs titres et leurs travaux.

Les anciens professeurs ont ressenti les bienfaits de la loi sur l'augmentation des traitements. Le doyen et le professeur de géologie ont obtenu la première classe, le professeur de chimie la seconde.

Par arrêté du 24 juillet 1869, il a été créé une chaire de chimie agricole près la Faculté des sciences de Strasbourg.

1. Les étudiants libres, inscrits pour les conférences, étaient au nombre de 10. Il a été délivré 419 inscriptions aux étudiants en droit suivant les cours de la Faculté des sciences.

2. Date de la nomination de M. Baudelot, le 1er décembre 1868.
id. de M. Terquem, le 20 juin 1869.
id. de M. Saint-Loup, le 20 juin 1869.

M. Jacquemin, docteur ès sciences, a été chargé du cours. M. Jacquemin poursuit depuis longtemps, avec succès, des études intéressantes sur la spécialité qu'il est appelé à professer, et a déjà donné des preuves nombreuses de son savoir et de son expérience. Il n'est pas douteux qu'il ne contribue, par son enseignement, aux progrès de l'agriculture en Alsace.

Les fonds qui nous ont été généreusement accordés depuis quelques années, nous ont permis de faire des acquisitions importantes de livres et d'objets de collection. Un laboratoire de zoologie destiné aux travaux du professeur et aux exercices des élèves, vient d'être créé dans le local occupé jadis par le cabinet de physique de la Faculté de médecine.

Qu'il me soit permis d'adresser ici l'expression de notre gratitude au Ministre dont la protection s'étendait à toutes les catégories de l'enseignement. Cette protection bienfaisante a porté ses fruits, et je ne crains pas de dire que si l'administration supérieure persévère dans la voie inaugurée par M. Duruy, nous n'aurons bientôt que peu de chose à envier aux établissements scientifiques voisins.

II. — EXAMENS.

Deux thèses pour le doctorat ès sciences naturelles ont été soutenues, dans le courant de l'année scolaire, devant la Faculté.[1]

M. Fée a présenté un travail intitulé : *Recherches sur le système latéral du nerf pneumo-gastrique des poissons.* Ce travail, conçu dans un esprit élevé, offre un intérêt réel au point de vue de la morphologie. Il est non-seulement un exposé des faits déjà connus sur un sujet important, mais il renferme, en outre, des observations nouvelles et curieuses.

Dans sa soutenance, comme dans ses réponses aux questions proposées d'office, M. Fée a montré des connaissances étendues et un talent véritable d'exposition.

M. Millardet avait choisi pour sujet : *Le prothallium mâle des cryptogames vasculaires.* L'auteur, par des recherches microsco-

1. La soutenance de M. Fée a eu lieu le 15 mars, celle de M. Millardet, le 11 août 1869.

piques conduites avec autant de patience que d'habilité, est parvenu à établir l'existence du prothallium mâle dans un grand nombre de cryptogames vasculaires et à démontrer ainsi l'unité de composition des différents groupes de cette famille, au point de vue des organes de la génération et de la reproduction par ces organes. M. Millardet a eu, en outre, le mérite de rectifier quelques erreurs accréditées parmi les botanistes, au sujet de l'organisation des anthérozoïdes dans les *isoëtes.*

L'auteur avait mis sous les yeux du jury de nombreux et beaux dessins, qui n'ont pu être publiés en même temps que la thèse; ils paraîtront prochainement dans un recueil scientifique.

La soutenance de M. Millardet a été digne du travail présenté. Les réponses aux questions proposées d'office, ont été des plus satisfaisantes.

En conséquence, la Faculté a accordé, *avec éloges*, le certificat d'aptitude au grade de docteur ès sciences naturelles à MM. Fée et Millardet.

Je crois devoir ajouter que M. le D[r] Fée est honorablement connu dans la médecine militaire, comme professeur et comme praticien, et que M. Millardet, auteur de travaux estimés, vient d'être autorisé par Son Excellence à faire un cours de botanique à la Faculté des sciences, à titre de suppléant de M. Schimper; ce dernier se réservant l'enseignement de la géologie pour lequel il est officiellemont désigné.

Il a été délivré 31 inscriptions pour la licence, 8 candidats ont abordé les épreuves.

3 pour les sciences mathématiques.
3 pour les sciences physiques.
2 pour les sciences naturelles.

LICENCE ÈS SCIENCES MATHÉMATIQUES.

M. Neuburger, maître-répétiteur au Lycée, s'est présenté à la session de novembre 1868; il a satisfait convenablement à toutes les épreuves et a été admis avec la mention *assez bien.*

MM. Hugoniot et Hatterer se sont présentés à la session de juillet 1869.

M. Hugoniot a été admis avec la mention *bien*, et sans quelques défaillances dans les épreuves pratiques, il eût mérité la mention *très-bien*. Ce jeune maître auxiliaire, doué d'une remarquable intelligence, a conquis le diplôme au bout d'une année de préparation.

La Faculté a également admis M. Hatterer, professeur au Collége de Saverne. Bien que ce candidat ait laissé à désirer sur quelques points, il n'en a pas moins fait preuve d'instruction et de sagacité, et le jury, en lui accordant le diplôme, a récompensé de bons services et un travail persévérant.

LICENCES ÈS SCIENCES PHYSIQUES.

Sur trois candidats inscrits à la session de juillet, l'un a été ajourné à la suite de la composition ; les deux autres, MM. Lœw et Hahn, ont subi la totalité des épreuves.

M. Lœw a montré des connaissances solides sur toutes les parties du programme et une aptitude générale pour l'étude des sciences. Ce candidat, digne d'intérêt à tous égards, a été admis avec la mention *très-bien*.

La composition et peut-être aussi l'examen de physique de M. Hahn ont été au-dessous de ce que l'on était en droit d'attendre ; mais ce candidat a pris une brillante revanche en chimie, il a été admis avec la mention *assez bien*.

LICENCE ÈS-SCIENCES NATURELLES.

M. Engel s'est présenté avec succès à la session de novembre ; il a été reçu avec la mention *assez bien*.

BACCALAURÉAT.

Les détails des opérations pour les examens du baccalauréat, pendant l'année scolaire 1868-69, sont consignés dans les deux tableaux qui suivent.

TABLEAU I.

BACCALAURÉAT ÈS SCIENCES COMPLET ET COMPLÉMENTAIRE.

SESSION.	Candidats inscrits.	Admis à l'examen oral.	Reçus définitivement.		Proportion des admissions.	Observations.
Octobre 1868.	34 dont 4 B^{iers} ès lettres.	21	17	» très-b. 1 bien. 10 ass. b. 6 pass.	50 p. %	
Mai 1869.	13	7	5	» très-b » bien. 4 ass. b. 1 pass.	38 p. %	Cette session est ouverte en faveur des aspirants à Saint-Cyr, des élèves en médecine et des candidats ayant dépassé 20 ans.
Juillet et août 1869.	89 dont 24 B^{iers} ès lettres.	55	50	5 très-b. 12 bien. 22 ass. b. 11 pass.	56 p. %	
RÉCAPITULATION.						
	136	83	72	5 très-b. 13 bien. 36 ass. b. 18 pass.	53 p. %	

L'inspection de ce tableau montre que la proportion des admissions est inférieure de 17 % à celle de l'an passé (70 %).

Un pareil résultat semblerait indiquer un abaissement dans le niveau des études, si l'on n'avait à y opposer 5 mentions *très-bien*, données cette année, tandis que cette mention n'avait pas été accordée une seule fois dans la précédente année classique.

Que conclure de là ? Que si les élèves laborieux et intelligents ont été plus nombreux que d'ordinaire, les élèves médiocres, confiants, sans doute, dans les succès antérieurs, n'ont pas suffisamment fait d'efforts. Espérons que les ajournements assez

nombreux (47 %), que la Faculté s'est vue obligée de prononcer, seront d'un bon effet pour l'avenir.

Les 5 candidats qui ont obtenu la note *très-bien*, sont :

MM. Küss, du Lycée de Strasbourg ;
Hepp, du Gymnase protestant ;
Fellner, du Lycée de Strasbourg ;
Marchal, du Lycée de Strasbourg ;
Schlumberger, du Lycée de Strasbourg.

TABLEAU II.

BACCALAURÉAT RESTREINT.

SESSION.	Candidats inscrits.	Admis à l'examen oral.	Reçus définitivement.		Proportion des admissions.	Observations.
Octobre 1868.	12 tous Bliers ès lettres.	9	9	» très-b. 1 bien. 2 ass. b. 6 pass.	75 p. %	Un candidat a fait défaut.
Mai 1869.	26 tous Bliers ès lettres.	22	19	» très-b. 2 bien. 12 ass. b. 5 pass.	73 p. %	Cette session est ouverte en faveur des étudiants en médecine, des aspirants à l'École de santé et des candidats ayant dépassé 20 ans.
Août 1869.	22 tous Bliers ès lettres.	17	12	» très-b. 4 bien. 7 ass. b. 1 pass.	55 p. %	
RÉCAPITULATION.						
	60	48	40	» très-b. 7 bien. 21 ass. b. 12 pass.	66 p. %	

On reconnaît, à l'inspection de ce tableau, que la proportion est un peu inférieure à celle de l'an passé (69 %).

Les candidats au baccalauréat restreint manifestent une tendance qu'il est de mon devoir de signaler ici :

La plupart des sujets capables ou seulement suffisants, préparés dans les établissements universitaires, se sont présentés, cette année, à la session de mai, en qualité d'aspirants à l'École militaire de santé. Les plus faibles, et quelques étudiants en médecine retardataires, plus dignes d'intérêt par l'âge que par le savoir, ont seuls attendu les sessions d'août et de novembre. Il résulte de là, que beaucoup de jeunes gens qui pouvaient, avec des études régulières, arriver dans de bonnes conditions, n'arrivent qu'avec des notes médiocres, par suite d'une préparation incomplète sur les matières faisant l'objet de l'enseignement du second semestre.

Un pareil état de choses présente le grave inconvénient de désorganiser les études et d'obliger, pour ainsi dire, la Faculté à admettre de jeunes élèves qui, sans être absolument mauvais, sont bien au-dessous de ce que l'on serait en droit d'attendre de leur intelligence.

Je dois, à propos des examens du baccalauréat, mentionner une amélioration matérielle importante. Les sujets de composition étaient autrefois dictés aux élèves. Chacun d'eux reçoit aujourd'hui un texte autographié. Ces textes, pour éviter toute indiscrétion, sont tirés sous la surveillance du doyen. La mesure a été favorablement accueillie par les candidats qui, ayant actuellement à leur disposition des textes lisibles et corrects, peuvent employer utilement tout le temps qui leur est accordé. Elle contribue, d'ailleurs, à assurer la sincérité des épreuves, en ce qu'elle supprime tout prétexte de communication.

TRAVAUX PARTICULIERS DES PROFESSEURS.

M. Bach.

Mémoire sur la détermination de la parallaxe du soleil par l'observation du passage de Vénus en 1874, et discussion de l'approximation sur laquelle on peut compter dans cette détermination.

Ce Mémoire, destiné à faire suite à un premier travail publié en 1865, a fait l'objet d'une communication aux réunions de la Sorbonne, en 1869. Il est sous presse pour paraître dans les *Annales de l'École normale supérieure.*

M. Saint-Loup.

1° *Modification de l'indicateur de Watt, sur le mouvement des projectiles sphériques dans l'air.*

2° *Recherches expérimentales sur le travail développé dans l'action d'une bobine sur un barreau de fer doux.*

3° *Cours de géométrie pour l'enseignement spécial* (3e édition).

M. Terquem.

1° *Recherches historiques sur la théorie de l'audition.*

2° *Note relative à quelques modifications apportées à la construction et à l'usage de l'électroscope condensateur.*

3° *Note relative à la construction en relief des courbes dites de Lissajoux.*

4° *Leçon sur le timbre des sons* inséré dans la *Revue des cours scientifiques.*

M. Schimper.

Continuation du *Traité de paléontologie végétale,* dont le premier volume a paru en janvier 1869. Le second est sous presse.

M. Baudelot.

1° *Bulletin de la Société des sciences naturelles. Considérations physiologiques sur les fonctions génératrices des mollusques gastéropodes.*

2° *Sur l'enveloppe tégumentaire de quelques myriapodes.*

3° *Du mécanisme du retrait des ailes inférieures chez les coléoptères.*

4° *Sur la structure des nageoires des poissons osseux.*

5° *Considérations sur l'os coracoïde et la première côte du Cottus fluviatilis.*

6° *Sur une branche des nerfs spinaux observée dans quelques types de poissons.*

7° Analyse et traduction d'un *Mémoire d'Owjannikow sur le système nerveux de l'amphioxus lancéolatus.*

8° *Sur les origines de la branche operculaire du nerf latéral du pneumo-gastrique chez quelques poissons.*

9° *Structure interne du cervelet des poissons osseux.*

10° *Structure intime du squelette de la raie.*

11° *De la régénération de l'extrémité céphalique chez le lombric terrestre.*

COMPTE RENDU

des travaux de la Faculté des Lettres de Strasbourg, pendant l'année scolaire 1868-1869, par M. Bergmann, doyen.

MESSIEURS,

Le compte rendu de cette année, le *dixième* depuis que j'ai l'honneur de siéger dans ce Conseil, renferme, comme les précédents, une partie statistique et une partie historique. Il s'agit, en effet, d'y constater la situation actuelle de la Faculté, d'en démontrer la vie et le mouvement, et, par suite, les changements qui s'y sont produits. C'est le propre des institutions humaines, toutes les fois qu'elles ne sont pas gênées dans leur développement normal, de présenter les deux modes contradictoires qui caractérisent toute vie organique, à savoir de rester les *mêmes* dans leur individualité, et de devenir quelque peu *autres*, avec le temps et par la force des choses. Aussi est-il vrai de dire que, dans la Faculté des lettres de Strasbourg, d'un côté les années se suivent et se ressemblent, et de l'autre, qu'elles se succèdent et ne se ressemblent jamais entièrement.

PERSONNEL.

Il n'y a eu aucun changement dans le personnel de la Faculté; les professeurs, tous titulaires, sont restés les mêmes. Seulement il y a eu nécessité de recourir à une suppléance, M. Lafite, pour cause de santé, ayant dû se faire remplacer dans ses fonctions de professeur et d'examinateur. Sur sa demande, un congé d'inactivité avec traitement lui a été accordé pour l'année clas-

sique. M. Georges Guibal, docteur ès lettres, a été chargé, à titre de suppléant, du cours de littérature française pendant la durée du congé de M. Lafite. Ce jeune professeur, qui, il y a deux ans, s'était déjà fait aimer du public, comme suppléant du cours d'histoire, pendant l'absence de M. Fustel de Coulanges, a de nouveau fait preuve des qualités qu'on lui connaissait comme professeur et comme érudit, et il s'est acquitté de sa nouvelle tâche difficile avec un entier succès. Par arrêté du 24 août dernier, le congé d'inactivité accordé à M. Lafite, a été renouvelé aux mêmes conditions pour l'année classique qui va s'ouvrir, et nous venons d'apprendre, avec satisfaction, que M. Guibal remontera de nouveau, comme professeur suppléant, dans la chaire de littérature française.

INSCRIPTIONS.

Les inscriptions, prises à notre Faculté, ont été au nombre de 460 ; 31 de moins sur le nombre exceptionnellement grand des inscriptions prises l'année précédente. Malgré cela, si l'on établit la balance des sommes que la Faculté des lettres de Strasbourg fait entrer annuellement dans la caisse de l'État, et de la somme qu'elle coûte, par le traitement de ses cinq professeurs titulaires, on trouve que la dépense faite pour chacun de ces fonctionnaires ne dépasse guère la somme minime de 400 fr. Nous n'oublierons pas de dire que, par arrêté du 1er janvier 1866, le traitement des professeurs de la Faculté a été sensiblement augmenté. La Faculté de Strasbourg se joint à ses sœurs, pour en exprimer de nouveau sa reconnaissance à qui de droit. Par une disposition particulière de ce même arrêté, l'augmentation votée au budget a été répartie à titre *d'avancement*, et non pas à titre *d'augmentation* générale du traitement alloué jusqu'ici. Cette mesure a entraîné le classement des professeurs. Ceux de 1re classe, n'ont touché cette année, à commencer du 1er janvier, que 1000 fr. d'augmentation, et ceux de 2e classe, que 500 fr., c'est-à-dire, la *moitié* seulement de l'augmentation *totale* qui leur est acquise en principe, et qui sera réalisé intégralement dans l'exercice 1870.

Si l'on considère maintenant que, depuis plus de quinze ans, le travail des professeurs des Facultés des lettres a plus que *doublé*, on reconnaîtra que l'augmentation de leur traitement d'un cinquième est, à un certain point de vue, presque un acte de justice. L'année dernière, ce travail des professeurs n'a pas diminué : le nombre et la nature de leurs fonctions officielles, semi-officielles, volontaires et surérogatoires, sont restés les mêmes que dans les années précédentes : on peut en juger par les paragraphes suivants :

INSPECTION DES CLASSES DU LYCÉE.

Les professeurs, invités par M. le Recteur à procéder aux examens du cinquième mois, dans les différentes classes du Lycée, ont rempli, au mois de mars dernier, ces fonctions d'inspecteurs, qui, on le sait, sont entièrement gratuites.

Le professeur de littérature étrangère a accepté, en outre, la mission *extraordinaire* d'inspecter l'enseignement des langues vivantes dans *tous* les établissements universitaires de notre ressort académique. Profitant des intervalles entre les leçons qu'il avait à faire à la Faculté, il a voyagé dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, pour inspecter les colléges, le Lycée de Colmar, et les écoles de Mulhouse. Il a été ainsi en tournée pendant 11 jours, et a consacré 36 heures à examiner, lui-même, les élèves sur l'allemand et sur l'anglais. Il a adressé à M. le Recteur un rapport détaillé sur l'état de l'enseignement des langues vivantes en Alsace, sur les résultats obtenus jusqu'ici, et sur les améliorations à introduire. Cette inspection extraordinaire s'est faite à titre gratuit, le professeur de littérature étrangère n'ayant touché, pour sa peine, que l'indemnité des frais de voyage accordée aux inspecteurs d'académie en tournée.

CORRECTION DES COMPOSITIONS DU CONCOURS ACADÉMIQUE.

Nous l'avons dit dans notre dernier rapport, depuis plusieurs années les professeurs de la Faculté des lettres sont désignés comme juges du concours entre les Lycées et Colléges des Acadé-

mies de Besançon et de Strasbourg. Ce travail, toujours pressé, et qui est rétribué, sans l'être en proportion de la peine et des fatigues qu'il donne, est plus ou moins long et laborieux, selon le nombre et la nature des compositions, dont la correction échoit alternativement à la Faculté de Strasbourg. La dernière fois, les professeurs ont eu à corriger moins de compositions que l'année précédente; mais, en compensation, le nombre des copies pour le concours d'anglais a été de 55 versions et de 55 thèmes, et pour le concours d'allemand, de 150 versions et d'autant de thèmes. Aussi, pour corriger ce grand nombre de copies, la Commission, chargée de ce travail, a dû y consacrer 35 heures.

CONCOURS D'AGRÉGATION.

On le sait, les professeurs des Facultés des lettres peuvent être appelés à faire partie des jurys d'examen des concours d'agrégation de philosophie, des lettres, de grammaire, d'histoire et géographie, et des langues vivantes. Ces fonctions sont rétribuées. Au mois d'août dernier, comme les années précédentes, M. Maurial a été appelé à Paris pour siéger au concours d'agrégation de philosophie, au moment où la Faculté était encore en pleine session d'examen du baccalauréat.

DOCTORAT ÈS LETTRES

Il est superflu de redire les causes pour lesquelles les Facultés des lettres de province sont généralement déshéritées des examens ou soutenances de Doctorat. Mais il n'est pas inutile de rappeler ce que nous avons dit, dans notre dernier rapport, au sujet des moyens qu'il faudrait employer pour augmenter en France, les soutenances de thèses si peu nombreuses, même à Paris. Pour multiplier ces savantes monographies, si profitables pour l'avancement de la science, on devrait, comme nous l'avons dit, placer le doctorat dans les mêmes conditions favorables, qui le font prospérer dans les Universités d'outre-Rhin. Il faudrait en faire un objet de désir et d'ambition, non-seulement pour les licenciés ès lettres, auxquels ce grade est indispensable pour pouvoir aspirer à une chaire de l'enseignement supérieur littéraire, mais aussi pour les jeunes savants des

autres Facultés, dont plusieurs se piquent, eux aussi, et non sans raison, d'être philosophes, historiens et littérateurs, aussi bien que les licenciés ès lettres. Nous devrions, par conséquent, nous montrer moins exclusifs dans le choix des sujets de thèses, veiller, avec moins de jalousie d'école, au maintien des théories et systèmes traditionnels dans les Facultés des lettres, en déclarant que les examinateurs n'entendent ni *approuver* ni *désapprouver* les opinions particulières au candidat, enfin permettre même qu'on pût, dans certains cas déterminés, se présenter au doctorat, sans justifier du grade de licencié ès lettres : en un mot, il faudrait considérer le doctorat, *moins* comme un grade ou marche-pied pour monter dans une chaire des Facultés des lettres, que comme un titre purement scientifique, établissant que celui qui l'ambitionne et l'obtient, quelle que soit sa spécialité, théologien, juriste, médecin, chimiste, etc., prouve par sa thèse, son mémoire ou monographie, qu'il est réellement en état de contribuer à l'avancement de la science, soit philosophique, soit historique, soit littéraire.

LICENCE ÈS LETTRES.

Tandis que, depuis quarante ans, le nombre des examens du baccalauréat a triplé et quadruplé, celui des inscriptions pour la licence ès lettres n'a pas sensiblement augmenté, et a oscillé perpétuellement entre les mêmes chiffres. C'est que, nous l'avons déjà dit une fois, la licence ès lettres n'est recherchée que par des candidats auxquels ce grade est absolument nécessaire pour être professeurs des classes supérieures des lycées et colléges, ou pour se présenter au doctorat, afin de monter ensuite dans une chaire de Faculté des lettres. Les autres jeunes savants, érudits et littérateurs, ne se soucient nullement de subir les chances et les fatigues d'un examen difficile, comprenant, entre autres épreuves, celle des vers latins, qui n'a plus de valeur réelle, ni pour le fond, ni pour la forme, dans le domaine actuel des études philosophiques, historiques et littéraires.

L'année dernière, 14 candidats à la licence sont entrés en lice. On compte 9 défaites et seulement 5 victoires. Les vainqueurs, classés par ordre alphabétique, sont :

MM. Desfours (Charles-Adolphe-Gabriel-René), maître auxiliaire au Lycée de Strasbourg ;
Ducros (Louis-Pierre), maître répétiteur au Gymnase protestant de Strasbourg;
Heuls (Etienne), maître répétiteur au Lycée de Reims ;
Lobstein (Paul), étudiant libre à Strasbourg ;
Stropéno (Émile-Louis-Charles-Hugues), étudiant libre à Strasbourg.

Ajoutons que MM. Desfours, Lobstein et Stropéno sont des élèves de notre Faculté, dont ils ont suivi assidûment les cours et les conférences.

BACCALAURÉAT.

Dans l'espace de dix ans, le nombre des aspirants au baccalauréat a presque doublé. En 1860, dans les trois sessions ordinaires de l'année, il y a eu 151 examens ; dans cette dernière année, le nombre des candidats est monté à 285. Dans le même espace de dix ans, le niveau général des études s'est sensiblement élevé ; en 1860, sur 151 examens, il y a eu 78 admissions ; l'an dernier, sur 285 examens, on a compté 179 réussites. Dans cette année, la Faculté, qui, on le sait, n'est pas prodigue de notes élevées, a accordé le certificat d'aptitude avec la mention *très bien* à M. Weiss (Auguste-Eugène).

L'étude des langues vivantes, qui n'est que facultative dans l'examen actuel du baccalauréat, tend de plus en plus à devenir générale. Sur 179 candidats admis à l'épreuve orale, 89 se sont fait examiner, soit sur l'allemand, soit sur l'anglais.

Cette année, comme dans les années précédentes, il y a eu, devant toutes les Facultés des lettres de l'Empire, une session extraordinaire, ouverte le 3 mai, mais seulement en faveur des candidats régulièrement inscrits au concours d'admission à l'École de Saint-Cyr. Sur huit candidats, qui se sont présentés dans cette session extraordinaire, cinq ont obtenu le certificat d'aptitude.

C'est aussi dans cette session de mai qu'on a distribué pour la première fois aux candidats des textes de version autographiés. S. Excellence le Ministre a mis à la disposition de l'ad-

ministration rectorale, ainsi que des Facultés des sciences et des lettres et de l'administration du Lycée de Strasbourg, une presse autographique, qui a fonctionné pour la première fois, à titre d'essai, le 30 avril dernier, en présence du doyen de la Faculté des sciences, du doyen de la Faculté des lettres et de M le professeur Saint-Loup. Le procédé autographique, quels que soient le soin et l'habileté qu'on apporte dans les manipulations, n'est pas encore, de nos jours, assez perfectionné pour donner des exemplaires entièrement satisfaisants. Les meilleures épreuves laissent toujours à désirer sous le rapport de la netteté, et elles valent rarement une copie ordinaire faite à la plume. Aussi est-il possible que, si ce procédé n'arrive pas à être perfectionné, on en revienne à l'ancien mode de la dictée d'un texte écrit à la plume.

DÉCLARATION D'ÉQUIVALENCE DE DIPLOME
DE BACHELIER.

Pour prendre des inscriptions à l'une ou à l'autre de nos Facultés, les étudiants étrangers, dépourvus du diplôme exigé de bachelier ès lettres, adressent au Ministre une demande à l'effet d'obtenir l'équivalence à ce diplôme, des certificats qui leur ont été délivrés dans leur pays pour constater la nature et le degré de leurs études secondaires. Sur l'avis de M. le Recteur et le rapport du doyen chargé par le chef de l'Académie d'examiner et de peser ces pièces, le Ministre décide, s'il y a lieu ou non d'admettre cette équivalence. Le 9 septembre dernier, un examen de cette espèce m'a été soumis par M. le Recteur, auquel j'ai transmis mon rapport motivé et concluant.

ENSEIGNEMENT.

Le Ministre, dans son rapport à l'Empereur, a dit, au sujet de l'enseignement des Facultés des lettres :

« Elles ont des auditeurs de tout âge, de toute condition, que « le talent du professeur attire, mais sur lesquels le maître « n'exerce pas cette action persévérante qui, seule, constitue « l'enseignement fécond.... Nous avons un problème à résoudre,

« celui de donner à nos professeurs, au lieu d'un auditoire flottant et sans cesse renouvelé, de véritables élèves.... Nos professeurs ne laisseront pas se perdre, la tradition toute française, de ces leçons élégantes, spirituelles, parfois même éloquentes; mais ils y joindront, comme beaucoup le font déjà, des leçons didactiques. Car l'enseignement supérieur n'a pas pour seul but d'éveiller le désir d'étudier, il est institué surtout pour mettre l'auditeur en possession des méthodes et pour lui apprendre la science que ces méthodes ont créée.... Ce serait un grand honneur pour l'Université, de modifier nos mœurs scolaires.... Il ne s'agit pas d'astreindre nos professeurs de Facultés dans les départements, à autant de cours par semaine qu'il s'en fait dans les Universités allemandes; mais il sera bon de revenir à la règle ancienne des trois heures hebdomadaires; l'une serait pour le public, qui veut entendre parler de science, de littérature; les deux autres, pour les élèves qui, cherchant une préparation sérieuse aux grades académiques, ou un enseignement substantiel, iront avec le professeur, dans des conférences presque intimes, jusqu'au fond de la science. Des élèves de cette sorte, les écoles normales secondaires en donneront aux Facultés de province.

Se conformant à la pensée et au vœu exprimés par le Ministre, les professeurs de la Faculté des lettres de Strasbourg qui, depuis nombre d'années, avaient fait, par semaine, deux leçons et une conférence, ont arrangé leur enseignement de manière à faire généralement une leçon et deux conférences. Ils ont continué, du reste, à donner à leur enseignement, comme d'habitude, un caractère sérieux, à la fois substantiel et pratique, et à le tenir à la hauteur des connaissances et des besoins littéraires de notre époque. On en jugera d'après les résumés suivants de leurs cours, rédigés par les professeurs eux-mêmes.

PHILOSOPHIE.

Les leçons du cours de philosophie ont eu pour principal objet le problème de l'origine et de la formation de nos connaissances. Suivant le professeur, la philosophie qui règne en France, depuis un demi-siècle, a très-bien posé les conditions

du problème. Elle excelle à exposer les faits, à les maintenir dans leur intégrité, et à réfuter les systèmes qui les mutilent ou les dénaturent; mais, quand il s'agit de les expliquer, de les résoudre dans leurs derniers éléments, de les ramener à leur source, elle manque à son tour, sinon d'exactitude, au moins de profondeur. Il y a dans la connaissance humaine, malgré la diversité de ses modes, plus d'unité qu'elle ne suppose. Cette unité doit être cherchée là où la trouvait Leibnitz, dans la perception intime de l'âme par elle-même.

HISTOIRE.

Le professeur d'histoire, dans son cours du samedi, a étudié les diverses phases du gouvernement de la France, depuis la fin du quinzième siècle jusqu'au commencement du dix-huitième. Il a montré comment la royauté, mettant en oubli les principes qui avaient maintenu quelque liberté publique au Moyen-Age, est devenue absolue sous François Ier. La Réforme fut ensuite, sinon la cause réelle, du moins l'occasion d'un mouvement d'opposition contre cette monarchie; les protestants d'abord, les catholiques ensuite, lui firent la guerre. Le professeur s'est attaché à montrer les idées politiques des deux partis, d'après les écrits qu'ils nous ont laissés. Il a cherché ensuite à expliquer pourquoi la royauté est redevenue absolue avec Henri IV et Richelieu; comment, après la tentative très-sérieuse de la Fronde et la revendication de la liberté individuelle, la royauté a tout dominé et tout réduit au silence sous Louis XIV. Il a fait observer le bien et le mal que cette royauté a produit: d'une part, l'agrandissement du pays, l'affermissement des frontières, l'ordre matériel au dedans, la justice rétablie, la législation améliorée, la société polie, la littérature portée à la perfection, d'autre part, les habitudes d'obéissance poussées à l'excès, l'initiative individuelle presque éteinte, le commerce et l'industrie languissant, les impôts excessifs, la nation appauvrie, la misère et les mécontentements de la fin du grand règne.

Dans ses conférences, plus spécialement destinées aux étudiants, le professeur a étudié les institutions et le droit de l'ancienne Rome.

LITTÉRATURE ANCIENNE.

Le professeur de littérature ancienne a pris, pour sujet de son cours, le théâtre d'Euripide. Jusqu'à quel point, le dernier des grands tragiques grecs devait-il et pouvait-il se soustraire aux influences du milieu où il a grandi? Dans quelle mesure a-t-il combiné l'idéal nécessaire à la tragédie, avec la réalité à qui il devait demander la vie de ses créations? En quoi a-t-il, ou non, mérité le reproche que lui fait Aristophane, d'avoir abaissé la tragédie dans sa conception, de l'avoir dégradée dans sa forme, et d'avoir fait du plus noble instrument d'éducation publique, un instrument de corruption? D'autre part, dans cette lutte de l'ancienne et de la nouvelle éducation, si vivement représentée par la querelle des deux poëtes, de quel côté étaient la justice et la vérité; de quel côté la tradition d'Athènes? Tels sont les divers points de vue que le professeur a successivement parcourus dans l'étude qu'il a consacrée au poëte, qui a été tour à tour qualifié du nom du plus pathétique des tragiques et du philosophe de la scène.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Chargé de la suppléance de la chaire de littérature française, M. Guibal a pris pour sujet de son cours l'histoire de l'éloquence politique en France, pendant les quatorzième, quinzième et seizième siècles. De 1302 à 1453, depuis la première assemblée réellement connue des États généraux jusqu'à l'expulsion définitive des Anglais, la France traverse une crise longue et douloureuse. La guerre au dehors, l'anarchie au dedans, sont encore compliquées et aggravées par des rivalités et des haines sociales qui sont alors un fait général dans l'Europe occidentale. L'éloquence politique naît au milieu de ces efforts, de ces luttes, de ces troubles; ils en marquent les premiers développements d'un caractère d'énergie, de passion et de violence. En même temps cette éloquence, à ses débuts, se confond souvent avec celle de la chaire; elle emprunte fréquemment à l'Église son langage, son style et aussi toutes les arguties de sa scolastique.

Le professeur analyse les discours, pamphlets, poëmes, exhortations de Pierre Flote, de Pierre Dubois, d'Eustache Deschamps, de Christine de Pisan, de Robert Blondel, d'Alain Chartier; les propos et les lettres de Jeanne d'Arc; les harangues de Robert Lecoq et d'Étienne Marcel; les improvisations d'Eustache de Parilly et de Jean de Troyes; l'apologue pédantesque de Jean Petit; les sermons de Jacques Legrand et de Gerson, enfin, les chaleureux plaidoyers de Jean de Venette, en faveur du peuple.

La période suivante, 1453-1515, est une époque d'*organisation monarchique;* elle a des écrivains, des penseurs et peu d'orateurs politiques. Le professeur insiste particulièrement sur les Mémoires de Commynes et sur les écrits trop peu connus de Claude de Seyssel, surtout sur son traité de la grande monarchie de France.

Pendant le seizième siècle, la littérature politique est soumise aux trois influences de la renaissance, de la réforme et de la résistance catholique. Le professeur s'attache à mettre en relief les qualités littéraires des écrivains qui représentent ces trois mouvements. La satire Ménippée l'amène à Henri IV, dont les lettres et les discours, si pleins d'originalité, de verve, d'esprit, de bon sens, de patriotisme, terminent cette première partie de l'histoire de l'éloquence politique en France.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

Le sujet du cours: Études critiques sur les chefs-d'œuvre de poésie et d'éloquence de la littérature allemande, depuis Lessing jusqu'à nos jours, a fourni au professeur l'occasion de traiter, à propos de Winckelmann, la question de l'imitation de l'art antique, et à propos du Laocoon de Lessing, la question de la nature des différents beaux-arts. L'idée que Lessing s'est faite de l'épigramme, d'après les anciens, a amené le professeur à exposer l'histoire et la théorie plus complète de la forme littéraire si variée du genre didactique, dans les différentes littératures de l'Orient et de l'Occident. Enfin, à propos de la dramaturgie de Lessing et du théâtre de Schiller, le professeur a traité la question vitale pour toute littérature moderne, la

question de savoir ce que doit être le théâtre à l'époque actuelle. Les mercredis, les leçons de ce cours ont été essentiellement didactiques, de la part du professeur, et acroamatiques de la part des auditeurs. Les leçons de samedi ont été le complément du cours littéraire théorique et didactique; elles ont pris la forme plus intime de conférences. Ce n'étaient pas, comme celles de mercredi, des leçons d'exposition, mais des leçons de démonstration. Le professeur, descendant de sa chaire, s'est rapproché davantage de ses auditeurs, a démontré, sur des morceaux de poésie et d'éloquence, les théories antérieurement exposées *ex cathedra;* il a fait également des démonstrations sur des exemples inscrits sur le grand tableau; il a montré même des gravures représentant des objets d'art, auxquels se rattachaient ses théories, et enfin, il a donné, soit pendant, soit après la leçon, les explications qu'on lui demandait, et a répondu aux objections qu'on lui soumettait.

COURS DE LINGUISTIQUE.

Pendant le semestre d'été, à commencer du mois de mars, le professeur de littérature étrangère a fait un cours de glossologie ou linguistique, destiné non-seulement aux étudiants, mai encore aux personnes instruites s'intéressant à ces études. Cet enseignement a dû tenir lieu de cours de sanscrit, qui, depuis 1856, est devenu, presque chaque année, un enseignement supplémentaire à notre Faculté. Ce cours a prouvé que si l'étude du sanscrit est indispensable au linguiste de profession, la connaissance de cet idiome peut, en grande partie, être suppléée par celle du lithuanien et du gothique, et que les résultats obtenus par la comparaison des langues n'ont pas toujours besoin d'être exposés sur un texte sanscrit, mais qu'on peut les démontrer également bien sur un texte pris indistinctement dans une langue quelconque, pourvu que le linguiste possède à fond la connaissance de tous les idiomes appartenant à cette famille, et soit, du reste, à la hauteur des connaissances linguistiques actuellement acquises. C'est pourquoi le professeur n'a pas hésité à rattacher, cette année, son cours de glossologie à l'explication linguistique de la fable de Lafontaine: *Le Corbeau et le Renard*, dont il a analysé tous les mots, jusque dans leurs

derniers éléments, et a montré d'après quelles lois ces mots se sont formés, quant à leur matière première, et se sont transformés successivement, avant de prendre la forme qu'ils ont dans la langue française du dix-septième siècle.

CONFÉRENCES.

Il y a plus de trente ans, des conférences libres ont été faites par quelques professeurs, à côté de leur enseignement officiel dans les cours. En 1855 des conférences de Facultés furent instituées officiellement. La Faculté de Strasbourg a donné depuis successivement une extension de plus en plus grande à ces exercices. Ce qui lui manquait généralement pour répondre à sa bonne volonté, c'était un noyau d'auditeurs sérieux, assez nombreux pour former une école. Déjà en 1866, M. le Recteur prit une mesure qui eut pour effet de donner à la Faculté des lettres le caractère d'une école normale secondaire. D'après le règlement qu'il soumit au Ministre et qui fut approuvé le 1er septembre 1866, il a été établi, au Lycée de Strasbourg, un certain nombre de maîtres répétiteurs et auxiliaires, dont le stage, durant deux ans, leur permettra de suivre les cours et les conférences de notre Faculté, et de se préparer, sous notre direction, à l'examen de la licence et à l'enseignement littéraire. Pour donner à notre école une organisation plus complète encore, Son Excellence, sur la proposition de M. le recteur, a dédoublé la conférence de littérature ancienne. Par cette mesure, le professeur titulaire, M. Campaux, est resté chargé spécialement des conférences de littérature grecque, et M. le Recteur a autorisé M. Grandsart, docteur ès lettres, professeur de rhétorique au Lycée de Strasbourg, à faire, à notre Faculté, des conférences de littérature latine. Ces conférences ont commencé le 19 janvier dernier.

Dans l'année 1867-1868, les conférences facultatives ne comptaient que dix auditeurs. Au commencement de l'année dernière, elles ont été ouvertes en présence de vingt élèves. Les trois conférences, faites le jeudi, ont été suivies par un professeur de Guebwiller, par deux professeurs de Schlestadt, par trois professeurs de Haguenau et par un professeur de Bouxwiller.

PUBLICATIONS.

On sait que les professeurs des Facultés des lettres sont trop occupés de travaux nombreux d'examens divers, pour trouver suffisamment les loisirs et le recueillement nécessaires à la composition d'un ouvrage de philosophie, d'histoire et de littérature. De plus, en province, ils rencontrent de nombreuses difficultés, quand il s'agit pour eux de faire éditer leurs livres. Aussi leurs publications ne sont-elles pas aussi nombreuses qu'ils le voudraient. Voici les publications faites par les professeurs de notre Faculté, pendant le cours de l'année scolaire 1868 à 1869.

M. Bergmann.

1° *Le Sestine di Dante*. Bologna 1868 (Extrait du onzième fascicule de la *Rivista Bolognese*.).

2° *Notizia intorno alla visione di Dante nel paradiso*, Purgatorio, canto 29, v. 16-33, v. 160). Commentario di F. G. Bergmann. Bologna, 1869 (Extrait du *Il Propugnatore*; vol. I, Studi filologici, storici e bibliografici).

3° *Résumé d'études d'Ontologie générale et de Linguistique générale*. Paris et Genève, 1869.

4° *Les prétendues maîtresses de Dante*, Strasbourg, 1869 (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*, 1869).

M. Fustel de Coulanges.

La Cité antique, 3e édition, in-12.

M. Campaux.

1° *Voyage à Fougerolle*. La Feuillée (poésie), (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*, 1869).

2° *Une lecture publique à Suze, l'an* 519 *avant Jésus-Christ, ou les trois gardes du corps du roi Darius* (Extrait du *Bulletin de la Société littéraire de Strasbourg*, 1869).

M. Guibal.

Histoire de l'éloquence politique en France (Extrait de la *Revue des Cours publics*, mai 1869).

COMPTE RENDU

des travaux de l'École supérieure de Pharmacie de Strasbourg, pendant l'année scolaire 1868-1869, par M. Oppermann, directeur.

L'École supérieure de pharmacie de Strasbourg s'est livrée à ses travaux ordinaires pendant le cours de l'année 1868-69 avec le même zèle que par le passé. Cinq professeurs, dont trois titulaires, deux adjoints et trois agrégés, dont l'un provisoire, ont donné l'enseignement à quatre-vingt-huit élèves régulièrement inscrits et à environ trente auditeurs bénévoles.

1° INSCRIPTIONS.

26 élèves civils ont pris pour la 1re cl.	106 inscriptions		286
45 — militaires	180	«	
17 — civils, ont pris pour la 2e cl. .	68	«	
Ensemble 88 étudiants	354		

L'année 1867-1858 avait donné :

pour la 1re cl.	360 inscriptions	82 élèves 1re cl. dont 57 militaires.
pour la 2e cl.	52 «	14 élèves 2e cl.
Total	412	

Il y a donc eu en 1868-69 augmentation de 5 étudiants civils et diminution de 22 étudiants militaires.

2° CONFÉRENCES.

45 élèves militaires ont assisté aux conférences facultatives, lesquelles sont toujours suivies d'exercices pratiques.

3o EXAMENS SEMESTRIELS.

Il a été procédé à 148 examens semestriels qui ont amené 138 admissions et 10 ajournements.

8 candidats ont subi ces épreuves avec distinction,
21 d'une manière très-satisfaisante,
49 bien satisfaisante,
34 satisfaisante,
26 d'une manière passable ou médiocre.

Ens. 138

4o EXAMENS DE FIN D'ÉTUDES.

Sur 97 candidats qui se sont présentés aux examens pour le diplôme de 1re classe.

93 ont été admis,
4 ajournés.

Des 98 admis,

18	l'ont été avec la mention		distingué
16	»	»	trés-satisfait
21	»	»	bien satisfait.
24	n'ont eu que la mention		satisfait,
14	»	»	passable ou médiocre.

A la suite de 28 examens subis pour la 2e classe.

5 ajournements ont été prononcés.

Des 23 admis,

1	a obtenu la mention reçu avec distinction,		
2	»	»	trés-satisfait,
2	»	»	bien satisfait.
14	»	»	satisfait.

4 ont été reconnus admissibles ou reçus avec indulgence.

Par suite, il a été délivré :

Pour la 1re classe, 69 certificats d'aptitude,
Pour la 2e classe, 23 »

Et les diplômes accordés ont été :

Pour la 1re classe, de 24,
Pour la 2e classe, de 5.

5° CONCOURS POUR LES PRIX.

Jusqu'en 1868, deux prix seulement, un premier et un second étaient accordés, en fin d'année, après concours. Accueillant le vœu itérativement formulé par l'École supérieure de Strasbourg, le chef de l'État a bien voulu, par décret du 21 avril 1869, instituer un prix pour chaque année d'études. C'est une mesure dont professeurs et élèves expriment ici publiquement leur gratitude.

Nous ne donnons ici que le résultat, satisfaisant à bien des égards, des trois concours dont le rapport détaillé a été remis à M. le recteur.

1re *Année.*

Dix candidats s'étaient fait inscrire pour le concours :

MM. Beunat, Pierre-Joseph, de Drusenheim (Bas-Rhin).
Brouant, Léon-Charles-Antoine, de Strasbourg,
Choisel, Gustave-Marie-Nicolas, de Rombac (Moselle).
Jebl, Xavier, de Schlestadt (Bas-Rhin).
Maréchal, Fréderic-Charles, de Strasbourg.
Marty, Joseph-Auguste, de Rodez (Aveyron).
Prestat, Émile-Joseph, de Brévilly (Ardennes).
Trapet, Louis-Joseph, de Paris.
Troupeau, Paul, de Soissons (Aisne).
Worms, Théophile, de Strasbourg.

Un seul, M. Marty, ne s'est pas présenté, empêché qu'il en a été par la maladie.

Le jury était composé de MM. Jacquemin, Fleury et Schmitt.

Les questions posées par l'École étaient :

1° Pour la *physique :* théorie de la loupe et du microscope.

2° Pour la *chimie* : Étude chimique du chlore et de l'acide chlorhydrique.

3° Pour l'*histoire naturelle médicale :* Classification des fruits.

2e *Année.*

Sept candidats ont concouru :

MM. Bousson, Léon-Adolphe-Justin, de Saint-Lothain (Jura).
Dauphin, Henri-Hippolyte, de Nantes (Loire-Inf^re^).

MM. Demandre, Victor-Marie-Auguste, de Sainte-Colombe (Côte-d'Or).
Hirtzmann, Achille, de Longwy (Moselle).
Lieutard, Siméon-Joseph-Théodore-César, de Sisteron (Basses-Alpes).
Siebert, Marie-Hippolyte-Adrien-Prosper, d'Obernai (Bas-Rhin).
Weill, Donatien-Paul-Henri, de Strasbourg.

Pour première épreuve, les candidats ont dû traiter, par écrit, la question des papavéracées, aux points de vue :

1° De la botanique.

2° De la pharmacie, de leurs produits, de leurs préparations officinales.

3° De la matière médicale.

Pour deuxième épreuve, oralement, des questions tirées au sort.

Pour troisième épreuve, déterminer 8 végétaux, 8 substances médicinales et 4 minéraux.

ÉPREUVE DE PHARMACIE PRATIQUE.

1° Préparation de l'onguent citrin.

2° Émulsion d'huile de ricin.

Juges du concours de cette année :

MM. Oppermann, Oberlin et Schmitt.

3e *Année.*

5 candidats :

MM. Bernard, Victor-Eugène, de Gray (Haute-Saône),
Bonnarel, Jules-Antoine-Eugène, de Hesdin (Pas de-Calais),
Clément, François-Victor-Laurent, de Lons-le-Saulnier (Jura),
Leroy, Charles-François-Ferdinand, de Paris
Raby, Louis-Hippolyte, de Moulins (Allier),

ont traité devant un jury, composé de MM. Jacquemin, Schlagdenhauffen et Strohl, pour première épreuve *écrite*, la question :

Théorie des nitriles.

Histoire des principaux termes de cette série.

Pour deuxième épreuve, *a) Oralement* :

1° Problème d'analyse quantitative.

b) Pratiquement :

2° Détermination de la richesse d'un chlorure de chaux, au moyen d'une liqueur titrée, préparée par les concurrents eux-mêmes.

Pour troisième épreuve :

Rechercher dans une soupe contenant beaucoup de légumes herbacées, du sulfate de cuivre, auquel on a ajouté du cyanure de potassium.

Analyse d'un mélange renfermant un sel mercureux, zincique et uranique, coloré artificiellement en rouge.

Ce concours fait le plus grand honneur à ceux qui y ont pris part, et témoignent d'études consciencieuses, parfois approfondies. Les compositions de la troisième année surtout ont été remarquables, ainsi que la partie pratique, travaux de laboratoire. A plusieurs reprises, le jury n'a pas pris de décision sans quelque embarras. Par suite, et en exprimant le regret de ne pouvoir accorder qu'un seul prix par année, l'École a décerné, pour la première année, la médaille à

M. Karcher, Frédéric-Charles, né à Strasbourg (Bas-Rhin), le 5 août 1848.

Des mentions honorables à MM. Jehl et Trapet.

Pour la deuxième année, la médaille à

M. Demandre, Victor-Marie-Auguste, né à Sainte-Colombe (Côte-d'or).

Une mention honorable à M. Dauphin, Henri, de Nantes (Loire-Inférieure).

Pour la troisième année, la médaille à

M. Leroy, Charles-François-Ferdinand, de Paris.

Des mentions très-honorables à

MM. Bonnarel, Jules-Antoine-Eugène, de Hesdin (Pas-de-Calais).

Clément, François-Victor-Laurent, de Lons-le-Saulnier (Jura).

Bernard, Victor-Eugène, de Gray (Haute Saône).

Raby, Louis-Hippolyte, de Moulins (Allier).

6° Publications des professeurs pendant l'année scolaire 1868-1869.

M. Kirschleger, professeur d'histoire naturelle médicale, a publié :

Diverses notes dans les journaux médicaux et pharmaceutiques.

Flore vogeso-rhénane. 1 vol. de 800 p. in-12. 18 feuilles d'impression ont paru. Cette *Flore* comprend :

1° L'histoire littéraire de la plante, depuis le seizième siècle, en indiquant les premiers auteurs qui l'ont décrite et figurée,

2° La diagnose de l'espèce,

3° La distribution de l'espèce dans le domaine floral,

4° Les usages médicaux et techniques,

5° Les noms vulgaires.

6° Des notes physiologiques et morphologiques.

M. Jacquemin est l'auteur :

1° D'une analyse des trois sources d'eaux minérales de Martigny-les-Bains.

2° D'un rapport sur le concours de 1868, près la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, publié dans les Mémoires de cette société.

3° De trois articles sur la praticulture, publiés dans la bibliothèque alsacienne.

4° De Mémoires sur l'épuisement du sol (suite), présentés à la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin.

M. Fleury a publié dans les comptes rendus de l'Académie des sciences une note :

Sur les points de fusion et d'ébullition.

M. Schmitt a fait paraître dans l'*Union pharmaceutique de la France médicale* :

1° Une note sur l'huile phosphorée.

2° Sur l'acide phénique contre la gale des moutons.

Après cet exposé des travaux de l'année scolaire, qu'il nous soit permis de rappeler à l'autorité supérieure un vœu qui a trait à l'enseignement pratique, dont l'utilité pour des pharma-

ciens-élèves qui n'ont que peu ou point de stage officiel, ne sera contestée par personne. Nous désirerions, mes collègues et moi, qu'il fût accordé à MM. les agrégés qui auraient à surveiller, conjointement avec les professeurs et sous leur direction, les travaux pratiques, une indemnité correspondante aux services rendus dans ce cas. Ce ne serait, ce nous semble, que justice : toute peine mérite salaire. Cette indemnité serait équitablement prélevée sur les sommes affectées aux travaux pratiques. Il paraît assez inutile d'insister sur les avantages qu'en retireraient les élèves ; ils sont palpables. Nous aimons donc à penser, Monsieur le recteur, que vous ne refuserez pas d'accueillir et d'appuyer cette demande qui a déjà été accordée à une autre École supérieure et dont, par conséquent, l'autorité supérieure est en position de constater les bons résultats.

COMPTE RENDU

des travaux de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres de Mulhouse pendant l'année scolaire 1868-1869, par M. Delbos, directeur.

Messieurs,

L'École supérieure de Mulhouse a subi, au début de l'année scolaire 1868-1869, des modifications profondes motivées principalement par les dépenses que la ville s'est imposées pour l'organisation de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Le 8 octobre 1868, M. le ministre de l'Instruction publique informait M. le Recteur que, « prenant en considération les charges « considérables que la ville de Mulhouse s'est imposées, dans « l'intérêt de l'enseignement, les délibérations du conseil muni- « cipal et les motifs énoncés dans ces délibérations, il autori- « sait la réorganisation de l'École sur les bases suivantes :

1° Tous les cours, sans exception, seraient maintenus.

« 2° Chacun des professeurs, à l'exception du professeur de « chimie, ne devra faire qu'une leçon par semaine : ces leçons « auront lieu le soir.

« 3° L'économie réalisée sur les traitements, et qui est évaluée « à 4,000 fr., sera appliquée à l'organisation de l'instruction « secondaire des jeunes filles.

« 4° Il n'est rien changé au régime financier des inscriptions, « examens, certificats, etc., des élèves.

« Il résulte de ces divers articles, ajoute Son Excellence, que « le nombre et le titre des cours ne varient pas, et qu'il n'est, « par conséquent, rien changé aux programmes d'études.... « Mais il n'en est pas de même quant au nombre des leçons

« par semaine (art. 4 du règlement), et il y aura lieu de régu-
« lariser en temps utile la réduction que je ne puis autoriser
« aujourd'hui qu'à titre provisoire. »

Ces réformes ont été réalisées. En fait, et par la force des choses, elles ont même été dépassées. Ainsi, la réduction du nombre des leçons, pour tous les cours de sciences autres que le cours de chimie, n'a plus permis d'observer exactement les programmes officiels. Dans l'impossibilité où ils se sont trouvé de traiter en vingt-cinq leçons des matières qu'ils avaient peine à épuiser en soixante-dix, les professeurs ont dû simplifier leur enseignement ou le restreindre, le rendre plus élémentaire ou moins complet, de sorte que, si les cours n'ont pas été altérés, quant à leur nature, ainsi que le prescrivait la dépêche de Son Excellence, il n'en a pas été de même, quant à leur portée et à leur développement.

Les conférences qui succédaient aux leçons et les séances pratiques de manipulations destinées aux élèves, ont été supprimées. Un des cours, le cours de dessin, auquel pouvaient seuls assister les étudiants inscrits, a disparu de notre programme. Enfin, la suppression des exercices pratiques de physique et d'histoire naturelle a entraîné celle de la charge de préparateur associée à ces deux cours.

Ces différents changements ont eu leur résultat naturel. — L'École, à partir de la rentrée de 1868, a cessé d'avoir des étudiants inscrits. Elle ne pouvait plus, en effet, leur offrir les mêmes ressources d'enseignement solide, à la fois théorique et pratique, que par le passé.

Les cours, ainsi privés de leurs étudiants, sont restés ouverts au public. Mais, à ce point de vue encore, un essai a été tenté, qui n'a pas eu le résultat que l'on en attendait. On avait pensé qu'en tenant les cours seulement à huit heures du soir, on pourrait avoir pour auditeurs beaucoup de personnes qui sont retenues par leurs occupations pendant la journée. Cette attente a été déçue, et tandis que le cours d'histoire, qui a continué à se faire à cinq heures et demie, a été suivi par un auditoire nombreux, les autres cours ont été beaucoup moins fréquentés que les années précédentes. Il sera donc urgent de revenir à nos

anciennes coutumes, et je suis heureux d'annoncer que cela a été décidé déjà pour la rentrée de 1869.

Depuis sa création, en 1855, jusqu'à sa réorganisation, en 1868, l'École a délivré 1279 inscriptions. Elle a reçu à l'immatriculation 166 étudiants et a accordé 87 certificats d'études. Lorsque nous nous rappelons ces chiffres, lorsque nous considérons aussi que presque tous les éleves que nous avons formés, ont obtenu des positions avantageuses dans l'industrie, dans les chemins de fer, etc., lorsque nous les entendons rendre justice à la valeur de l'instruction qu'ils ont acquise sur nos bancs, nous ne pouvons que nous affliger de notre situation présente. Sans doute, il est impossible de méconnaître que la création de l'enseignement secondaire spécial et l'addition d'une cinquième année aux quatre années dont se composait l'enseignement ordinaire de l'École professionnelle de Mulhouse, ont diminué l'utilité de l'École supérieure, en reproduisant en partie ses programmes. Nous croyons, cependant, que cette dernière, en s'efforçant de donner un enseignement supérieur, pourrait rendre encore de sérieux services, et je ne suis que l'interprète de mes collègues en émettant le vœu que notre ancienne organisation nous soit rendue, surtout avec des garanties de stabilité qui nous ont fait défaut depuis plusieurs années, et sans lesquels aucun établissement du ressort de l'instruction publique ne saurait prospérer.

Le laboratoire de chimie a compté, cette année, vingt étudiants. Sur ce nombre, dix seulement se sont présentés aux examens du mois de juillet; cinq de première année et cinq de deuxième année. Sur les cinq premiers, trois seulement ont été admis en seconde année et deux ont été ajournés. Pour les cinq élèves de deuxième années, il y a eu deux ajournements et trois admissions. — MM. Nikiforoff (de Moscou) et Kallab (de Gross-Meseritsch, Moravie) ont reçu le certificat d'études avec la mention *très-bien.* M. Lacour (de Sainte-Marie-aux-Mines), avec la mention *bien.* Nous avons regretté de voir un assez grand nombre d'élèves dont le travail aurait dû être, il faut l'avouer, plus consciencieux, reculer devant les épreuves des examens finaux.

Le personnel de l'École a subi quelques changements. La

chaire de mécanique a été confiée à M. Hoppé, déjà titulaire de celle de géométrie descriptive. Nous avons eu le regret de perdre un de nos plus jeunes collègues, M. Rosenstbiel, professeur de chimie, qui a abandonné la carrière universitaire pour entrer dans l'industrie. Cependant, nous avons pu profiter encore, pendant toute l'année, des connaissances spéciales de M. Rosensthiel, qui a bien voulu continuer et terminer le cours de chimie relatif aux matières colorantes et à leur emploi en teinture et impression. M. Perrey, maintenant titulaire de la chaire de chimie, a débuté de manière à nous convaincre que l'enseignement de la chimie à Mulhouse ne périclitera pas entre ses mains.

DISCOURS

de M. le professeur Stoltz, doyen de la Faculté de Médecine[1].

Messieurs,

Depuis la création de la Faculté de médecine, que dis-je, depuis l'institution de l'École de santé, en 1794, il y a eu à la rentrée des cours des assemblées extraordinaires et publiques, auxquelles assistaient les autorités du département et un grand nombre de personnes distinguées, pour entendre le compte rendu, fait par l'École, et couronner les élèves qui, à la suite de concours, avaient mérité d'être cités et recevaient des récompenses. Presque toujours, à l'occasion de ces solennités, l'un des professeurs faisait la lecture d'un discours qui avait trait à son enseignement ou qui renfermait l'éloge d'un membre de la compagnie, perdu dans le courant de l'année.

C'est ainsi, par exemple, que le 1er brumaire an XII, M. Macquart, président annuel, traita, devant un auditoire nombreux, « *de l'histoire naturelle considérée sous ses rapports les plus importants avec l'homme.* »

L'orateur a eu pour but de démontrer que l'étude de l'histoire naturelle méritait d'être l'objet des préoccupations de tout esprit philosophique, et que, pour le médecin, elle est d'une absolue nécessité, attendu que notre science doit une grande partie de ses prérogatives à l'histoire naturelle. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui qu'on a senti le besoin de ces connaissances

1. Ce discours de M. le doyen de la Faculté de Médecine a été prononcé à la seconde séance de rentrée, tenue dans le principal amphithéâtre de la Faculté de Médecine, à 2 heures.

préparatoires à la médecine proprement dite ; seulement l'application des sciences physiques et chimiques aux sciences médicales a pris une extension qu'elle n'avait pas eue jusqu'alors. Espérons qu'elle lui procurera des lumières nouvelles, et elle en a déjà produit un grand nombre, mais n'oublions jamais que la médecine, considérée comme science, n'est pas le but que nous voulons atteindre, *la guérison des malades*, mais n'est qu'un moyen pour arriver à ce résultat. Je ne puis m'empêcher de rappeler à cette occasion que le malade et sa famille, tout en prisant beaucoup la science de leur médecin, lui demandent la conservation ou le recouvrement de la santé. Or, le public, qui, en somme, est toujours bon appréciateur du mérite pratique d'un médecin, ne serait-ce qu'instinctivement, a aussi, peut-être instinctivement, une certaine répugnance pour l'homme qui passe pour être très-savant, mais peu habile dans l'art de guérir. C'est que, dans le traitement des malades, il faut, en outre des connaissances spéciales, du *tact*, du *jugement*, de l'*expérience*, qualités qui manquent souvent au savant de cabinet qui s'attache presque toujours à des systèmes ; or, le médecin systématique, je ne crains pas de l'affirmer, est un mauvais praticien, généralement malheureux dans l'application de ses systèmes.

Dans la même séance publique, mon excellent maître, Flamant, a prononcé un discours *sur les qualités et les obligations du médecin-accoucheur*. Je n'ai pas besoin de dire à ceux qui ont connu mon prédécesseur, combien il a mis d'âme, de feu et de conviction dans ce qu'il a dit à propos du sujet moral et philosophique qu'il a traité.

Ces réunions solennelles à la rentrée des cours paraissent avoir été interrompues pendant nos guerres incessantes de l'Empire. C'est qu'alors il fallait songer bien plus à former le plus promptement possible des hommes capables de soulager les misères de nos braves soldats, qu'à faire de la science et de la rhétorique.

Ces séances furent reprises sous la Restauration, et, dans le compte rendu de celle du 2 décembre 1824, nous trouvons un discours éloquent *sur la nature de la chirurgie* et *sur ses rapports avec la médecine*, par le professeur et doyen Cailliot, dont la

modestie égalait le savoir profond, la bonté et la sollicitude pour ses collègues et les étudiants de la Faculté.

La précaution oratoire qu'il employa avant d'entrer en matière fait ressortir ces qualités.

« Un tel sujet, dit-il, n'admet point ces ornements de langage qui ont le privilége de commander l'attention et de capter la bienveillance; mais si j'étais assez heureux pour que mes paroles ne fussent pas sans quelque fruit pour la jeunesse, dont l'instruction nous est confiée, je croirais avoir touché le seul but auquel il me soit permis d'aspirer ; j'oserais même, à ce titre, me flatter que vous daignerez m'écouter avec indulgence. »

Assis sur les bancs des étudiants à cette époque, je me rappelle encore l'impression que fit ce discours, aussi bien dit qu'écrit, sur l'auditoire, et les nombreux applaudissements qui accompagnèrent notre excellent doyen quand il descendit de la chaire.

« Une alliance indissoluble réunit la médecine et la chirurgie. Les isoler, ce serait les priver des secours mutuels qu'elles n'ont jamais cessé de se prêter; ce serait mettre un obstacle insurmontable à leur progrès, et les éloigner de la perfection à laquelle elles ne peuvent atteindre que par le concours de leurs efforts réunis.

Tel était le thème sur lequel roula ce discours, dans lequel, après avoir montré les différences et les analogies entre la chirurgie et la médecine proprement dite, l'orateur conclut qu'il n'y a pas de bon chirurgien qui ne soit médecin, et que le médecin doit avoir des connaissances en chirurgie quoique ne la pratiquant pas. Cette assertion est résumée dans la phrase que je me donne la satisfaction de citer encore :

« Si la médecine et la chirurgie, agrandies par les travaux de vingt siècles, ne permettent plus qu'à un petit nombre d'hommes privilégiés de les exercer simultanément, souvenez-vous que de tous ceux qui se sont placés au premier rang, soit parmi les médecins, soit parmi les chirurgiens, il n'en est pas un seul qui soit demeuré étranger à aucune des parties des sciences médicales. »

Quand on pense que le nombre le plus considérable des

médecins praticiens habite la campagne et les villes peu importantes, où cette distinction entre médecin et chirurgien est tout aussi impossible en pratique qu'en théorie ; quand on réfléchit qu'aujourd'hui il n'y a plus de chirurgiens et de médecins militaires, mais des *médecins* seulement, on est effrayé de la responsabilité qui incombe à ces derniers, de l'énormité et de la variété des connaissances qu'ils doivent posséder pour être plus utiles que nuisibles à l'humanité. Quel avertissement pour la plupart d'entre vous, Messieurs les élèves, et combien ces rapprochements doivent vous faire réfléchir et devraient contribuer à faire appliquer toutes vos facultés et tout votre temps à des études aussi difficiles que celles que vous avez entreprises !

M. le Recteur, qui présidait la séance, alors comme aujourd'hui, un des anciens élèves de l'École de médecine de Strasbourg, prit ensuite la parole pour renouveler le témoignage public de sa reconnaissance à ceux de ses professeurs dont il a eu l'avantage de suivre les premières leçons, et pour exhorter les élèves à l'acquisition des vertus qu'exige l'exercice de la médecine.

L'année 1829-1830 fut inaugurée, le 17 décembre 1829, par un discours du professeur de clinique interne et d'anatomie pathologique, Lobstein. Il avait pris pour texte : *Les avantages des établissements cliniques.*

« Représentez-vous, dit-il, un jeune homme qui, doué d'un esprit judicieux et rempli d'ardeur pour l'étude, a fréquenté avec assiduité les meilleurs cours théoriques, a lu et médité les ouvrages des plus illustres médecins, suivez-le avec moi au moment où il s'approche pour la première fois du lit d'un malade. A peine reconnaît-il les objets dont ses leçons et ses livres l'ont entretenu ; à peine se reconnaît-il lui-même. Ce qu'il regardait comme certain, il le trouve douteux ; les signes des maladies qui lui avaient semblé jusqu'ici si faciles à saisir lui paraissent d'une difficulté inextricable. Il n'ose rien entreprendre ; il craint d'employer les remèdes les plus innocents. Ou si, moins timide, il essaie un traitement, tantôt il reconnaît l'insuffisance des moyens qu'on lui avait indiqués comme efficaces, tantôt il en choisit d'incendiaires, propres à augmenter le mal. »

La conclusion facile à tirer est qu'il ne suffit pas, pour exercer la médecine, d'avoir des connaissances théoriques, qu'il faut aussi apprendre à les appliquer. Or, c'est au lit des malades que ceci s'apprend, sous la direction d'hommes rompus à la pratique et capables d'expliquer d'une manière claire et saisissante comment le mal s'est développé, en quoi il consiste, quel est son siége probable, à quels signes on le reconnaît. Alors seulement s'élève la question du traitement. Le choix des remèdes, leur forme, la dose à laquelle ils doivent être administrés, viennent en dernier lieu. Et quand les efforts qui ont été faits pour rendre au malade la santé n'ont pas été couronnés de succès, celui qui a été chargé de la direction du traitement doit pouvoir dire pourquoi il a échoué et quels sont les désordres que démontrera l'autopsie du corps.

Rude tâche, responsabilité immense devant ses concitoyens et devant les élèves qui attendent avec une anxieuse curiosité si le jugement porté pendant la vie est ratifié après la mort.

L'orateur trace l'historique fort court de nos cliniques. L'ancienne École de médecine, dit-il, ne possédait pas de cliniques Il était loisible à un des professeurs de conduire les étudiants auprès des malades pauvres traités à domicile. C'était ce que nos voisins, les Allemands, appellent la *polyclinique*. Ce n'est qu'après la création des Facultés de médecine qu'on établit des cours cliniques dans les hôpitaux. Quatre-vingts lits y furent consacrés à Strasbourg, dont vingt-cinq à la clinique interne. Lobstein n'a pas osé dire que ces cliniques étaient reléguées au fond de la cour de l'hospice, dans un petit bâtiment isolé, au-dessus des salles consacrées aux aliénés. La situation a bien changé depuis. Tous les établissements hospitaliers sont mis à la disposition de l'enseignement; le nombre des cliniques est tellement multiplié que pas une des branches de la médecine générale n'est oubliée.

Après avoir dit comment la clinique fournit aux élèves l'occasion de pratiquer la médecine du cœur, qui a une si grande influence sur les maux physiques; comment ils contractent aussi l'habitude de se dévouer de bonne heure au service des pauvres, l'orateur relève avec chaleur un préjugé qui a toujours régné dans le public.

« Un préjugé absurde, dit-il, répandu dans la classe ignorante, a quelquefois osé représenter les cliniques comme des lieux où la santé des hommes pouvait être sacrifiée à des tentatives téméraires et irréfléchies. Qu'ils sont bien loin de connaître nos établissements ceux qui tiennent ce langage. »

Nous pouvons ajouter qu'à mesure que les moyens d'investigation clinique se sont multipliés et perfectionnés, les malades, loin de se plaindre de leur emploi, suivent avec un intérêt croissant leur usage, s'apercevant d'instinct que ce n'est que pour mieux connaître le véritable siége et la nature de leurs maux qu'on les questionne et les examine souvent ; par conséquent autant dans leur intérêt que dans celui de l'instruction.

Ce discours, d'un de nos plus savants professeurs, a profondément impressionné les assistants.

L'institution de l'agrégation datant dans notre Faculté de 1829, M. le recteur saisit cette occasion pour faire ressortir, dans une allocution bienveillante, les avantages qui en résultaient pour l'enseignement, et le relief qu'elle devait lui procurer.

A la rentrée du 29 décembre 1831, le discours d'usage fut prononcé par M. Coze, professeur de matière médicale et de pharmacie : « *Considérations sur l'étude des sciences tirées de l'histoire de la chimie*, » tel en était le titre. — Un pareil discours est difficile à analyser et ne présente plus pour nous un intérêt aussi pratique que le précédent. Il faut le lire et le méditer même pour bien en comprendre la portée. Il en est de même du discours de notre honoré collègue, M. Fée, qu'il prononça à la rentrée de 1833, à peine nommé professeur de botanique et d'histoire naturelle médicale : *Tableau des travaux entrepris pour le perfectionnement des sciences phytologiques.*

La rentrée du 10 novembre 1838 fut signalée par un discours d'un jeune professeur que la Faculté venait d'acquérir à la suite d'un brillant coucours, M. Bouisson, qui n'avait alors que 25 ans, et qui est aujourd'hui doyen de la Faculté de médecine de Montpellier. La mort prématurée d'Alexandre Lauth avait laissé vacante la chaire de physiologie. L'École de Montpellier nous envoya plusieurs de ses élèves pour disputer la place aux

nôtres. M. Bouisson, doué d'une parole facile et éloquente, servie par une mémoire prodigieuse, l'emporta. Il conquit également les cœurs de tous ses collègues aussitôt qu'ils le connurent, mais une espèce de nostalgie l'attira dans son pays natal au bout de peu d'années. Il alla concourir à Montpellier, et réussit là, comme à Strasbourg, quoique dans une spécialité différente.

Dans son discours, M. Bouisson revendique l'autonomie de la physiologie, dont la physique et la doctrine de la vie universelle se disputent, dit-il la future possession. «Certaines sciences, envahissantes par caractère, ont disputé à d'autres une possession légitime. La physiologie a été assez malheureuse pour être le sujet de ces hostilités, et l'on peut dire que depuis sa fonda tion réelle, qui remonte à Hippocrate, elle n'a cessé d'être en proie à des agressions plus ou moins fortes.»

En dévéloppant ce thème avec art, avec une logique parfaite et dans un style hardi et fleuri, M. Bouisson, élève de Montpellier, a naturellement défendu la doctrine du *vitalisme* contre le *matérialisme.*

«Placée entre deux systèmes rivaux qui se disputent son avenir (la vie universelle et la science des corps bruts) la physiologie, qui veut toujours être elle-même, repousse également leurs prétentions et ne subirait pas plus volontiers la domination du premier que celle du second..... elle oppose à l'un et à l'autre la perpétuïté de ses dogmes et la force de sa constitution actuelle.»

«Bornons-nous pour aujourd'hui, dit-il ensuite, à réagir contre les arguments de ceux qui veulent faire rentrer la physiologie dans le champ de la physique.»

C'est là le sujet qu'il développe avec le talent que nous lui avions reconnu, et il termine en concluant que «les prétentions de la physique sur la physiologie sont illusoires, que les conquêtes qu'elle croit avoir faites sur elle sont plutôt un tribut qu'elle lui a fourni,» etc.

Cependant, toutes nos rentrées solennelles n'ont pas été inaugurées par des discours académiques. Trop souvent la distribution des prix aux élèves heureux a été précédée d'éloges funè-

bres de l'un ou de plusieurs professeurs de l'Ecole ou de la Faculté qui avaient payé leur tribut à la nature dans le courant de l'année, et privé le corps, auquel ils appartenaient, d'un membre utile, d'une étoile qui avait plus ou moins longtemps brillé dans son orbite.

C'est ainsi que, à la rentrée de 1808, Flamant prononça l'éloge de Noël, qui était mort comme directeur de l'École de santé, au moment où cette École était transformée en Faculté. L'éloge de Villars qui succéda à Noël, fut prononcé en 1815, par Fodéré; celui de Coze, le grand-père de notre collègue actuel, en 1821, par Tourdes; celui de Lauth père, en 1826, par Masuyer ; celui de Gerboin, en 1827, par Cailliot qui fit aussi l'éloge de Bérot, un de ses condisciples, en 1832, et celui de Nestler. L'éloge de Flamant fut prononcé, en 1833, par un agrégé, qui a l'honneur d'être aujourd'hui l'administrateur de la Faculté. En 1835, M. Ehrmann prononça l'éloge de Lobstein ; Bégin, ceux de Fodéré et de Rochard.

L'ancienne liste était épuisée. Ceux qui avaient prononcé les éloges de leurs collègues ont eu leurs panégyristes. L'excellent doyen Cailliot fut loué par Coze le père, qui depuis quelque temps déjà l'avait remplacé dans l'administration de la Faculté. Puis notre corps perdit deux de ses plus jeunes membres, Alexandre Lauth et Goupil, éminents tous deux, quoique se distinguant par des qualités différentes ; tous deux morts à trente et quelques années d'âge, après peu d'années d'exercice comme professeurs titulaires. L'éloge d'Alexandre Lauth revint de droit à mon vénérable prédécesseur, M. Ehrmann. Il fut prononcé à la rentrée de 1837 ; celui de Goupil échut à M. Boyer, autre transfuge de Montpellier qui était venu hardiment se mesurer avec nos prétendants locaux, et avait remporté la palme ; mais pris de nostalgie comme son ami Bouisson, il chercha à se rapatrier et y réussit dans un nouveau concours. — M. Bouisson prononça l'éloge de Meunier en 1838, après son discours de rentrée, sur la physiologie.

Il ne restait plus que deux vétérans de l'ancienne école de Strasbourg, Masuyer et Tourdes le père. Retirés depuis longtemps de la vie active, ils décédèrent à un âge très avancé, et

leur éloge fut lu en séance de rentrée des *Facultés réunies* en 1849 et en 1851, par M. le doyen Coze.

Pendant près d'un demi-siècle, la Faculté de médecine célébra ainsi ses rentrées annuelles, soit par des discours instructifs, généralement à l'adresse de la jeunesse studieuse, ou suivis du moins de conseils aux étudiants sur la manière de se conduire, et d'encouragements à ceux qui avaient fait preuve d'application et de savoir ; soit par l'éloge funèbre de l'un ou de l'autre de ses membres qu'elle avait perdus dans l'année. Ces discours étaient suivis de la distribution de prix aux élèves des différentes années, qui s'étaient le plus distingués dans les concours institués *ad hoc.*

Pour rehausser encore la solennité, la Faculté distribuait aussi des prix aux sages-femmes qui étaient venues se faire instruire à l'École, et le premier magistrat du département, qui assistait toujours à ces réunions, saisissait cette occasion pour faire remettre aux médecins cantonaux qui avaient montré le plus de zèle à vacciner les enfants, des prix créés par le conseil général du département, consistant en livres utiles et en médailles d'argent.

La Faculté invitait à ces actes publics toujours présidés par M. le Recteur de l'Académie, les premières autorités de la ville, qu'elle réunissait dans un banquet où s'établissaient non-seulement des rapports plus intimes entre les invités et la Faculté, mais où l'on parlait également d'améliorations à introduire et de vœux à formuler.

Voici comment ces réunions publiques et privées prirent fin.

Le 17 mars 1840 parut une ordonnance royale qui dit, article 6, que chaque année la distribution des prix et médailles accordés aux élèves de la *Faculté de droit,* aura lieu dans la séance solennelle de rentrée de chaque Faculté. L'article 12 du règlement du 3 avril 1840 reproduit cette disposition en ce qui concerne les *Facultés de médecine.*

Je viens de dire que cet usage existait depuis près d'un demi-siècle à la Faculté de médecine de Strasbourg. Vous allez voir que ce qui aurait dû être un motif pour le faire durer, est devenu le point de départ de la suppression de nos rentrées spé-

ciales; je dis des nôtres parce que dans les deux autres Facultés sœurs, il y a toujours eu des rentrées exceptionnelles.

Le 31 juillet 1840, le ministre de l'instruction publique d'alors, le célèbre philosophe Cousin, adressa une circulaire aux recteurs des Académies, dans laquelle il est dit, qu'il a paru à Son Excellence qu'il devait y avoir également une séance solennelle de rentrée pour les Facultés des lettres et des sciences. Chaque année, continue le ministre, vous aurez donc à convoquer les diverses Facultés de votre Académie qui se réuniront sous votre présidence et en présence du conseil académique dans les salles que vous désignerez. Chacun de Messieurs les doyens fera un rapport sommaire sur les travaux de chaque Faculté pendant l'année classique écoulée.

A partir de ce moment, la Faculté de médecine fut invitée à se réunir aux autres Facultés de l'Académie. Les premières rentrées eurent lieu au Château ci-devant royal, qui était redevenu propriété de la ville après 1830 ; mais la ville en ayant disposé à d'autres fins, il fallut naturellement chercher un autre local, car aucun de ceux de l'Académie n'est assez vaste pour recevoir les cinq Facultés à la fois et leurs nombreux invités, qui se pressaient à cette solennité. On finit par obtenir le loca de la cour d'assises, où l'on se réunit chaque année jusqu'il y a deux ans, que ce local même était devenu trop étroit.

L'année dernière, la rentrée générale eut de nouveau lieu à l'Académie, mais la salle des actes put à peine contenir le personnel des Facultés, les autorités, quelques invités de la ville et les lauréats. Cette année, M, le Recteur a bien voulu permettre que la rentrée de la Faculté de médecine eût lieu dans les bâtiments de la Faculté, aujourd'hui complétement séparés de ceux de l'Académie, et c'est par ce motif que nous sommes réunis ici et que j'ai pu prendre la parole. J'aï pensé que, *pour unir le passé au présent*, il ne vous serait pas désagréable de savoir comment on procédait autrefois à la rentrée de la Faculté de médecine. Plus d'une raison milite en faveur de cette manière de procéder. Et d'abord l'exiguité du local de l'Académie qui ne peut pas contenir un personnel qui a un certain droit à se rendre à cette solennité, en second lieu, la spécialité des sujets

qui peuvent être traités publiquement par le corps médical. Le public comprend plus ou moins bien des sujets de théologie, de droit, de sciences et de lettres ; aucune de ces sciences ne peut en aucun cas blesser son oreille ; mais la médecine ne peut pas s'aventurer à entretenir tout public de son vaste domaine, elle ne peut parler librement que devant des hommes, et n'intéresser que des hommes spéciaux ou des philosophes. Aussi la Faculté de médecine n'a-t-elle pu avoir, en vingt-cinq ans, que trois ou quatre fois la parole... pour lire des panégyriques de ses membres défunts.

Pour Paris, le cas était prévu. La même circulaire du ministre de l'instruction publique, que j'ai citée tantôt, ajoute : « à Paris, où chaque Faculté, par le nombre des élèves et le développement de l'enseignement, forme un établissement distinct et considérable, il y aura pour chaque Faculté une séance particulière de rentrée, conformément aux usages. »

Aujourd'hui la Faculté de médecine de Strasbourg se trouve dans ces conditions ; elle réunit un nombre considérable d'élèves, l'enseignement a un développement très-étendu, et elle a ses bâtiments distincts.

Un extrait du *compte rendu* des travaux de notre Faculté en 1868-1869, que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, le prouvera du reste amplement.

La Faculté a gagné en importance d'année en année depuis dix ans ; le nombre des élèves a quintuplé, et cette augmention ne provient pas seulement de l'adjonction de l'École impériale de santé militaire ; les étudiants civils sont aussi deux fois plus nombreux qu'avant cette adjonction. On a compris immédiatement que là où il y a un grand nombre d'élèves, l'enseignement doit être perfectionné. C'est ce qui est arrivé en effet. Le personnel du corps enseignant a dû être notablement augmenté ; deux nouvelles chaires ont été créées il y a peu d'années, ce qui a permis de faire un enseignement théorique de la médecine et de la chirurgie, et de *doubler* les cliniques correspondantes. Des agrégés attachés à ces chaires sont prêts à remplacer les titulaires en cas de nécessité.

Ailleurs les agrégés en exercice ne font d'autre service que

celui des examens, dans lesquels ils entrent pour un tiers. Ils sont désignés en outre pour remplacer temporairement un professeur empêché; à notre Faculté tous les agrégés, ou à peu près tous, sont en outre chargés de cours supplémentaires et de conférences, ce qui fait qu'ils ont un enseignement réel, pendant lequel ils peuvent non-seulement acquérir l'habitude de la chaire, mais encore une expérience pratique qui les met en évidence et les recommande immédiatement à la Faculté, dès qu'une chaire devient vacante; jusqu'à ce qu'un autre mode de nomination que celui *par présentation* soit de nouveau adopté.

L'augmentation du nombre des élèves qui a nécessité un personnel enseignant plus nombreux, a également fait sentir le besoin d'augmenter le nombre d'une autre classe de fonctionnaires, absolument nécessaire, celui des aides d'anatomie, de clinique, etc. Sous ce rapport cependant, il nous reste encore beaucoup à désirer, et nous espérons que des propositions que nous ferons à l'administration supérieure, seront agréées, parce qu'elles seront trouvées opportunes, nécessaires même.

Depuis plusieurs années la Faculté est en instance pour avoir sa bibliothèque spéciale dans le nouveau local où se trouvent déjà préparées des salles spacieuses pour la recevoir. Des difficultés matérielles s'y sont opposées, et, disons-le nettement, quelques milliers de francs nous manquent pour cette installation définitive. Je ne doute pas qu'à la suite de nouvelles sollicitations, nous ne parvenions à réaliser une espérance déçue plusieurs fois. En effet, quoi de plus important pour celui qui veut apprendre comme pour celui qui doit enseigner, que d'avoir à sa portée les livres dont il a besoin. L'élève qui commence, l'étudiant proprement dit, n'a besoin que de livres élémentaires, mais quand, arrivé à sa quatrième année d'études, ses yeux sont un peu ouverts, il veut se livrer à des recherches sur un point spécial, préparer le travail inaugural qui doit être la première, et peut-être la *dernière* épreuve réellement publique et ineffaçable du résultat de ses efforts, de son savoir et de son esprit pratique, il a besoin de livres, il faut qu'il puisse se les procurer facilement, promptement, quand il doit faire une recherche. Et le professeur qui prépare une leçon, et qui aurait

besoin de consulter un autenr qu'il pourrait citer à propos, dont il voudrait confirmer ou infirmer les assertions, étudier le procédé opératoire, etc., peut-il perdre son temps à faire un ou deux kilomètres pour trouver ce dont il a besoin? On pourrait multiplier à l'infini les raisons qui militent en faveur de la nécessité impérieuse de donner à la Faculté cet important instrument de travail.

La base de la médecine proprement dite, c'est l'anatomie, c'est-à-dire la connaissance physique de l'homme. Que n'a-t-on pas dit sur l'insuffisance de nos moyens pour apprendre l'anatomie à un aussi grand nombre d'élèves! Si insuffisance il y a, ce que nous contestons, cela tient uniquement à ce qu'on ne les accorde pas, alors que cela se pourrait, puisque cela se pratique ailleurs. Mais, je le répète, je conteste cette insuffisance, et déjà l'année qui vient de s'écouler l'a démontré. Les études anatomiques ont été beaucoup meilleures, parce qu'au lieu de *gaspiller* les moyens, de les perdre, on les a soigneusement mis à profit, on a été plus assidu, plus exact. On pourrait dire bien des choses encore sur ce sujet délicat qui ne peut se traiter qu'administrativement; en attendant, vous pouvez être assurés que la Faculté emploiera toute son influence et mettra tous ses soins à ce que le service soit toujours largement assuré.

Entrons maintenant dans quelques détails.

Tous les ans de nombreux concours sont ouverts pour différentes places, principalement pour des places d'ordre accessoire, telles que celles de chef de travaux, d'aides, d'internes et d'externes à l'hospice, car l'administration des hospices a bien voulu nous charger du choix de ses propres internes. En cela, comme en des choses plus importantes encore et plus graves, elle a pensé ne pouvoir mieux faire que de s'en rapporter au corps médical enseignant. qui n'a d'autre but que le bien des malades et l'instruction des élèves.

De trois en trois ans, la Faculté a à choisir des agrégés pour remplacer ceux dont le service est expiré, ou qui viennent à manquer pour un autre motif. Jusqu'à présent, pour des raisons ou d'autres, nous n'avons pas encore réussi à avoir notre contingent au complet. Loin de nous en plaindre, nous avons la

satisfaction de conserver le concours expérimenté d'anciens agrégés, dont la mission est renouvelée chaque année, suivant les besoins, et que nous sommes habitués à considérer comme d'anciens collègues.

En 1869, trois concours ont eu lieu en vue de l'agrégation : un pour la section de médecine, un pour la section de chirurgie et accouchements, un pour la section d'histoire naturelle et pour les sciences physiques. Celui pour les sciences physiques et l'histoire naturelle a été simultané ; c'est-à-dire que le même jury y a procédé sans désemparer.

Les coucurrents pour chacune de ces places importantes n'ont pas été nombreux. Cela tient à ce que le plus grand nombre de nos jeunes gens suivent la carrière militaire, qui les empêche de se fixer près de nous. Les docteurs de l'ordre civil se connaissent et apprécient trop bien leur mérite réciproque ; ils ne veulent pas s'aventurer à concourir avec les confrères qu'ils savent avoir plus de chances qu'eux. Il s'ensuit que ceux qui se mettent sur les rangs ont déjà un mérite reconnu.

La Faculté a eu la satisfaction de s'adjoindre ainsi, comme agrégés stagiaires : 1° en médecine, M. le docteur Bernheim; 2° en chirurgie et accouchements, MM. les docteurs Jœssel et Gross; 3° en histoire naturelle et physique, MM. les docteurs Felix Fée et Schlagdenhauffen.

Si le nombre de nos élèves augmente d'année en année, les ressources en personnel et matériel augmentent à peu près en proportion. J'ai déjà parlé du personnel. Après que l'étudiant a posé les fondements de ses études par celle des sciences physiques et chimiques, de l'anatomie et de la physiologie ; après avoir étudié ensuite la théorie des maladies, il entre en clinique pour se former pratiquement. L'hôpital et l'hospice, dont la population est fournie par une ville de bientôt cent mille âmes, sans compter les malades qui viennent non-seulement de nos campagnes mais des départements voisins, sont mis généralement à la disposition de la Faculté. Je ne ferai pas l'énumération de tous les services que nous divisons en *magistraux*, comprenant les cliniques de médecine, de chirurgie et d'accouchements, et *accessoires*, embrassant toutes les autres spécialités;

j'indiquerai le nombre général des malades soumis à l'examen et au traitement : il a été cette année de 4,307.

Outre les cours cliniques, il y a toute l'année des conférences pratiques qui ont pour objet l'application des connaissances théoriques puisées par les élèves dans les livres ou dans les leçons faites par les professeurs. Ces conférences ont pour objet la chimie, l'histoire naturelle, pour les sciences accessoires ; et toutes les branches de la médecine, de la chirurgie et des accouchements.

Il sera certainement intéressant à savoir pour tout le monde dans quelle proportion le nombre de nos élèves s'est augmenté depuis quelques années, comparativement à ce qu'il était en 1856 par exemple, au moment de l'annexion de l'École de santé militaire à la Faculté. Alors on comptait 160 à 200 élèves, y compris 90 militaires : aujourd'hui il y a 375 élèves militaires et 256 civils, total 631. Voici comment ce nombre total s'est accru en cinq années. En 1865, 528 ; 1866, 563 ; en 1867, 580 ; en 1868, 600 ; en 1869, 631. Et rien n'indique que ce dernier chiffre sera la limite du possible. Déjà pour la rentrée de cette année, le ministre de la guerre, au lieu de 90 à 92 nouveaux; nous en a confié 110, et les premières inscriptions civiles, c'est-à-dire les élèves nouveaux, se montent à 40.

Permettez-moi de vous communiquer, à l'occasion de l'énoncé de cette nouvelle et nombreuse promotion d'élèves militaires, quelques réflexions concernant cette institution.

C'est en 1856 que l'École impériale militaire a été annexée à notre Faculté avec 94 élèves. Ce nombre a naturellement quadruplé (376) jusqu'au moment où la première promotion a eu terminé ses études. Le nombre moyen, à partir de la quatrième année, a été effectivement de 370 à peu près. Cette année il sera plus considérable (410), parce que le ministre de la guerre s'est aperçu que le nombre normal de promotions ne suffisait plus, par suite du départ d'un certain nombre d'élèves ou de jeunes docteurs licenciés ou démissionnaires.

Des esprits craintifs ou chagrins nous avaient pronostiqué une diminution notable des élèves civils, par suite d'encombrement des salles de cours et d'incompatibilité d'humeur. Il n'en

a rien été. En 1856, au moment de l'adjonction de l'École militaire, il n'y avait plus que 100 à 110 élèves, dont 62 seulement en *inscriptions*. Aujourd'hui il y en a 256, dont 115 en *inscriptions*, c'est-à-dire encore élèves, tandis qu'il y en a 140 qui s'occupent de leurs examens de doctorat. Pour comprendre pourquoi il y a un si grand nombre de candidats civils qui ont terminé leurs quatre années d'études et qui sont occupés d'examens de fin d'études et de thèses, il faut rappeler que les élèves civils ne jouissent pas des mêmes priviléges que les élèves militaires. Ceux-ci passent leurs examens définitifs à mesure qu'ils avancent dans leurs études. L'étudiant civil ne peut commencer ses examens en vue du doctorat qu'après avoir pris ses inscriptions.

A ce moment, il m'est impossible de ne pas rappeler des bruits qui ont couru naguère, que le gouvernement aurait songé à transférer l'École de médecine militaire ailleurs, où on lui offre une installation plus grandiose. Je dois dire que je n'ai jamais cru qu'il y avait un fondement sérieux à ce bruit, car on n'enlève pas à un corps enseignant tel que le nôtre, qui, depuis treize ans, fait preuve du plus grand dévouement, du dévouement le plus *désintéressé*, une jeunesse studieuse qui n'a qu'à vouloir pour satisfaire à toutes les exigences du corps dont elle doit faire partie. Et, nous le demandons, la médecine militaire a-t-elle déchu depuis que la Faculté de médecine de Strasbourg est chargée de son instruction? Ce n'est pas ici le lieu et le moment de citer des exemples. Mais, dira-t-on, ce n'est pas l'insuffisance de l'enseignement, ce n'est pas le défaut de zèle du corps enseignant qui est mis en question, c'est l'établissement économique, c'est le casernement.

Nous ne voulons pas dire ce que nous pensons de ce mode d'installation, ce n'est d'ailleurs pas de notre compétence, mais soyez assurés que l'édilité de Strasbourg ne manquera pas à son devoir et qu'elle est décidée à faire de grands sacrifices, si ce n'est qu'à cette condition qu'elle peut conserver une École de l'État, si bien placée, d'une part dans une ville militaire ; d'autre part dans une ville universitaire, loin du bruit des *métiers* et d'un esprit public nuisible aux études sérieuses.

Si maintenant nous nous reportons de nouveau vers le travail accompli dans l'année qui vient de s'écouler, nous voyons que la Faculté a procédé à 1,014 examens, tant de fin d'année que de fin d'études, et, comparativement à l'année dernière, une grande amélioration dans les notes obtenues. *Trente-cinq* ajournements seulement ont été prononcés. Le nombre des thèses soutenues devant la Faculté, dans le courant de l'année scolaire 1868-1869, a été de 104, l'année précédente, il n'y en avait eu que 94. L'examen de ces thèses, soumis à une commission permanente spéciale, a été l'objet d'un rapport fait au nom de cette commission par notre collègue, M. Tourdes.

Des concours entre les élèves pour des places vacantes à la Faculté ont eu lieu à diverses reprises. Ainsi, dès le mois de décembre de l'année dernière, il y a eu à remplacer un aide d'anatomie par suite de la démission du titulaire. Cette place a été disputée par *six* concurrents.

L'internat a eu besoin de se compléter par *neuf* nominations dont *trois* réservées aux élèves militaires, et *six* communes aux deux catégories, civile et militaire. Pour pouvoir se présenter au concours de l'internat, il faut déjà avoir passé par une épreuve analogue, celle de l'*externat*.

D'autres concours ont lieu chaque année pour les prix entre les élèves de première, de seconde, de troisième et de quatrième année d'études. Dans chacune des quatre années on a montré un louable empressement à se faire inscrire pour ces concours de l'Université, qui, outre la distinction que les concurrents peuvent acquérir par là, offrent encore des avantages matériels notables, qui deviennent une petite compensation des sacrifices que les parents sont dans le cas de faire pour l'instruction de leurs enfants. Plus de zèle encore démontrerait, d'une part l'envie de se distinguer, d'autre part, les efforts faits dans le courant de l'année, pour se procurer les connaissances y afférentes. Je voudrais pouvoir faire comprendre à nos élèves d'aujourd'hui, combien, dans un âge avancé, on éprouve encore de satisfaction intérieure d'avoir eu part à cette distribution de récompenses, alors qn'on était sur les bancs comme eux.

Donc, ni les sacrifices, ni les récompenses sont ménagés de la

part de l'Université pour donner aux étudiants en médecine l'instruction si nécessaire à l'exercice d'un art si difficile.

A côté des travaux incessants et fatigants que réclame d'eux l'enseignement, nos collègues se livrent encore aux études les plus sérieuses, afin de rester toujours au courant de la science d'une part, et d'autre part, pour contribuer à son avancement, pour apporter, comme on dit dans un langage imagé, une pierre à l'édifice. Cet édifice se construit lentement, péniblement : quelques pans s'écroulent parfois quand on croit les avoir élevées jusqu'à la dernière limite, mais il ne s'élève et ne se perfectionne pas moins sans cesse, ce dont on s'aperçoit facilement en jetant les yeux sur le passé.

Je craindrais de blesser la modestie de ceux de mes collègues dont les ouvrages et les travaux sont appréciés à leur valeur, en les citant nominalement. Quelques-uns de ces ouvrages sont devenus classiques ; d'autres font partie de recueils qui seront longtemps consultés, d'autres ont été couronnés par l'Académie de médecine ou par l'Institut. Mais je ne puis résister à la satisfaction de citer, en terminant, l'opinion d'un de nos confrères les plus estimés de Paris, parmi ceux qui sont à la tête du journalisme médical, sur la Faculté de Strasbourg, opinion énoncée dans un spirituel feuilleton de l'*Union médicale* du 6 du courant.

« Je suis étonné, dit le docteur *Simplice* (pseudonyme du docteur Amédée Latour), que notre Faculté alsacienne est de beaucoup plus riche que notre Faculté parisienne et plus complète dans son enseignement. J'y vois en effet une clinique des maladies syphylitiques et cutanées, une clinique des maladies chroniques, une clinique ophtalmologique, une clinique des maladies des enfants, toutes choses qui n'existent pas à Paris. Et puis, quelle richesse de conférences! Tous les agrégés y passent : chimie, physique et manipulations ; exercices de médecine pratique, anatomie descriptive et dissections; médecine opératoire, bandages et appareils, accouchements et manœuvres obstétricales : tout cela fait et dirigé par des agrégés en exercice. Voilà une Faculté où les agrégés n'assistent pas seulement aux actes probatoires et aux examens de fin d'année : ils coopèrent efficacement à l'enseignement de l'école. »

Cet éloge, Messieurs, n'est pas le premier qui est venu de Paris même encourager nos efforts, pour maintenir la renommée de la Faculté de médecine de Strasbourg à la hauteur qu'elle a atteinte depuis un certain nombre d'années. Demandons à ceux qui dispensent les moyens de bien faire, de nous encourager à leur tour, et loin de baisser dans l'opinion publique, nous ne ferons que grandir encore pour l'honneur de notre Académie et de la cité qui nous donne l'hospitalité.

Permettez-moi de formuler un dernier vœu. Puissions-nous tous les ans venir ici, en famille, vous rendre un compte aussi favorable de nos travaux. C'est toute la récompense que nous demandons pour nos efforts et notre labeur.

Médailles et Prix décernés à MM. les étudiants.

FACULTÉ DE DROIT.

DROIT ROMAIN.

Premier prix : Henry (Alexandre-André-Victor), de Colmar (Haut-Rhin).

Second prix : Lix (Frédéric-Gustave), de Strasbourg (Bas-Rhin).

DROIT FRANÇAIS.

Premier prix : Lix (Frédéric-Gustave), de Strasbourg (Bas-Rhin).

Second prix : Henry (Alexandre-André-Victor), de Colmar (Haut-Rhin).

Première mention honorable : M. Arnal (Alexis-Amédée-Florent), de Besançon (Doubs).

Seconde mention honorable : M. Rott (Michel), d'Oberséebach

FACULTÉ DE MÉDECINE.

PREMIÈRE ANNÉE. — CHIMIE, PHYSIQUE ET HISTOIRE NATURELLE MÉDICALE.

Prix : M. Engel (Rodolphe), de Fegersheim (Bas-Rhin).

Première mention honorable, ex æquo : MM. Chevassu (Ernest-Auguste), de Lons-le-Saulnier (Jura), et Poulet (Marie-Auguste-Alfred), de Besançon (Doubs).

Deuxième mention honorable : M. Jeannel (François-Louis-Maurice), de Bordeaux (Gironde).

DEUXIÈME ANNÉE. — ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE.

Prix: M. Bussard (Victor-Amédée), de Rochefort (Charente-Inférieure).

Mention très-honorable: M. Dreyfus (Louis-Lucien), de Strasbourg (Bas-Rhin).

Mention honorable: M. Bartholomot (Claude-François-Alexandre), de Chenevrey (Haute-Saône).

TROISIÈME ANNÉE. — MÉDECINE PROPREMENT DITE.

Prix : M. Charvot (Eugène-Louis), de Moulins (Allier).

Mention honorable: MM. Metzquer (François-Jean-Edmond), de Montbozon (Haute-Saône), et Grosjean (Nicolas-Félix), de Metz (Moselle).

QUATRIÈME ANNÉE. — CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS.

Prix: M. Jobert (Jean-Baptiste), de Marcigny (Saône-et-Loire).

Thèses soutenues pendant l'année scolaire 1868-1869

1° *Prix, lettre de félicitations de Son Excellence et médaille d'argent*: M. Billet (Charles), de Sedan (Ardennes).

2° *Première mention honorable, ex æquo, lettre de félicitations de Son Excellence et médaille de bronze*: MM. Grollemund (Vaast), de Guémar (Haut-Rhin), et Haas (Marie-Bernard-Auguste), de Barr (Bas-Rhin).

3° *Mention honorable et lettre de félicitations de M. le Recteur:* MM. Straus (Isidore), de Dambach (Bas-Rhin); Duval (Mathias), de Grasse (Var); Millardet (Pierre-Marie-Alexis), de Montmirey (Jura); Caillet (Casimir-Joseph-Marie), de Carpentras (Vaucluse); Flamarion (Edouard-Alfred), d'Épinant (Haute-Marne); Renoult (Alexis-Marie), de Strasbourg (Bas-Rhin); Treille (Marie-Alcide), de Poitiers (Vienne); Doumairon (Eugène-Arthur), de Varesne (Oise); Ménard (Hector-Delphin-Sainte-Marie-Eugène), de Rouen (Seine-Inférieure); Urbanowicz (Vitold), de Lithuanie (Pologne); Lippmann (Édouard), d'Épinal (Vosges); Magdelaine (Léon-Charles), d'Andlau (Haute-Marne); Lefort (Pierre-Camille), de Vendresse (Ardennes).

Ont été nommés aux fonctions suivantes, à la suite des concours qui ont eu lieu devant la Faculté pendant l'année scolaire 1868-1869 :

1° Emploi d'aide d'anatomie :

M. Blazer (Émile-Frédéric-Constant), de Montbéliard (Doubs).

2° Internat à l'hôpital civil :

Internat militaire. — MM. Tixier, Zuber et Cheviet.

Internat mixte. — MM. Staub, Meyer, Gass, Spire, Jobert et Larger.

3° Eternat à l'hôpital civil :

MM. Charvot, Metzquer, Bœckel, Reibel, Blazer, Stutel, Pasquier, Rédier, Eude, Boucher, Hopffner, Lemoine, Stella-Sawicki, Samuel et Bailly.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE.

1re ANNÉE.

Prix : *Médaille d'argent* : M. Karcher, Frédéric-Charles, de Strasbourg.

Mentions honorables : MM. Jehl, Xavier, de Schlestadt ; Trapet, Louis-Joseph, de Paris.

2e ANNÉE.

Prix : Médaille d'argent : M. Demandre, Victor-Marie-Auguste, de Sainte-Colombe (Côte-d'Or).

Mention honorable : M. Dauphin, Henri-Hippolyte, de Nantes.

3e ANNÉÉ.

Prix : Medaille d'or : M. Leroy, Charles-François-Ferdinand, de Paris.

Mentions honorables : MM. Bonnerel, Jules-Antoine-Eugène, de Hesdin (Pas-de-Calais) ; Clément, François-Victor-Laurent, de Lons-le-Saulnier (Jura) ; Bernard, Victor-Eugène, de Gray (Haute-Saône) ; Raby, Louis-Hippolyte, de Moulins (Allier).
